

Le 20 mars 2023

Monsieur Antoine PARRA
Président de la Communauté de Communes
des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès
3, Impasse Charlemagne
66700 ARGELES

Objet : Projet Faubourg T2 - Demande de fonds de concours « Projets ».
N/Ref: GL/TB/2023-11

Monsieur le Président,



J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours « Projets » concernant l'opération suivante :

**Requalification paysagère, environnementale et touristique du quartier du
Faubourg (2^{ème} tranche).**

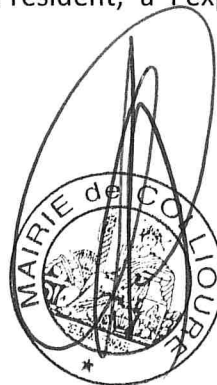
Espérant qu'une suite favorable pourra être donnée à ma demande et restant à votre disposition,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, à l'expression de mes très respectueuses salutations.



PJ : 2 dossiers

Le Maire,
Guy LLOBET



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230407-DL2023-106-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Commune de COLLIOURE

DECISION N°2023 – 10 demande de subvention à la CCACVI au titre du fonds de concours « projets » pour la requalification paysagère, environnementale et touristique du quartier du Faubourg (2^{ème} tranche).

Le Maire de la Commune de COLLIOURE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU les délibérations n° 2020 - 031 en date du 26 juin 2020 et 2022 – 30 du 22 mars 2022 par lesquelles le Conseil Municipal de Collioure a délégué sans aucune réserve à son Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de réaliser les travaux de requalification paysagère, environnementale et touristique du quartier du Faubourg (2^{ème} tranche) pour un montant de 1 471 275 € hors honoraires et imprévus

Considérant que ce projet est éligible à une demande de subvention de la CCACVI au titre du fonds de concours « Projets »,

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter, pour les travaux de requalification paysagère, environnementale et touristique du quartier du Faubourg (2^{ème} tranche), une subvention de la CCACVI d'un montant de 441 382 € soit 30 % du montant des travaux arrêté à la somme de 1 471 275 € HT hors honoraires et imprévus.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous – Préfet de l'Arrondissement de CERET.

Article 3 : le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Cette décision sera :

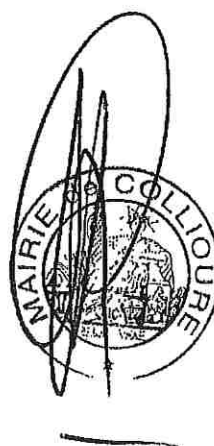
- Notifiée à :
- A Monsieur le Président de la CCACVI
- Mr le Receveur Municipal,

- Affichée selon la réglementation en vigueur,
- Transcrite sur le registre des décisions municipales.

Accusé de réception en préfecture
066-216600536-20230320-DEC-2023-10-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

A COLLIOURE, le 20 mars 2023.

Le Maire,
Guy LLOBET



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE COLLIOURE

Requalification paysagère, environnementale et touristique du quartier du Faubourg

2^{ème} tranche 2023 : Aménagement du front de mer du Faubourg

Mémoire Explicatif

La ville de Collioure, représente une des « *icônes touristiques* » majeure de la région OCCITANIE – PYRENEES – MEDITERRANEE. Elle a, en ce, fortement contribué à l'obtention de la labellisation « *Grand Site d'Occitanie* ».

Elle est désormais labélisée : **Petite cité de caractère de France.**

Cité côtière du littoral méditerranéen réputée pour son patrimoine historique, culturel et pour son site géographique d'exception, elle est organisée autour d'une grande baie qui abrite le port et les plages. Les habitations se répartissent sur les flancs des collines qui entourent la baie. De nombreux bâtiments d'origine militaire sont positionnés sur les hauteurs. Le cœur historique de la ville, situé en bord de mer, se décompose en trois parties :

- **La partie la plus touristique est située dans le quartier le plus ancien, catholique, qui regroupe la plupart des sites d'intérêt patrimonial, les commerces, bars et restaurants**
- **Le Château Royal, Monument historique demeure des rois de Majorque au XIII^e et XIV^e siècle puis forteresse, citadelle, prison enfin démilitarisé au XX^e siècle pour le bonheur des touristes.**
- **Le Faubourg autrefois le quartier pauvre des pêcheurs protestants aujourd'hui encore peu mis en valeur. Il se compose principalement d'habitations et de quelques commerces longeant la plage du Port d'Avall, au fond de la baie de Collioure. On y trouve l'ancienne tour de la Douane (ou Torre d'Avall – Torre des Fanal) datant du XIV^e siècle.**

Paradoxalement, si la commune de par son passé artistique et patrimonial, rayonne dans le monde entier, en raison de sa démographie (2435 habitants au 1^{er} janvier 2022), elle souffre à maintenir cette image, et toute amélioration dans sa configuration géographique est un parcours du combattant si ses partenaires institutionnels ne contribuent pas à la soutenir dans ses travaux, de modernité, dans la gestion opérationnelle de ses structures et infrastructures, et dans ses équipements.

C'est dans ce contexte que se situe le projet présenté dans ce dossier, intitulé « Requalification paysagère, environnementale et touristique du quartier du Faubourg (2^{ème} tranche - 2023) ».

Ce projet majeur pour la Commune s'inscrit dans le cadre d'un réaménagement global de la plage du Faubourg (également dénommée plage du port d'Avall). Cette plage, autrefois utilisée par les pêcheurs pour mettre les barques catalanes hors d'eau, a été condamnée par un mur en béton armé construit par les allemands lors de l'édification du mur de la Méditerranée afin d'empêcher les débarquements durant la seconde guerre mondiale. Ce mur a ensuite été transformé en promenade avec un parking, une aire de jeux d'enfants, un boulodrome, l'ensemble étant agrémenté de quelques terrasses de restaurants.

Depuis le cœur touristique emblématique de la ville valorisé et attrayant, on accède à cette promenade par un chemin côtier extrêmement agréable longeant les remparts du château Royal, au ras de l'eau.

La deuxième partie du projet poursuit l'objectif de la requalification paysagère, environnementale et touristique du quartier du Faubourg.

L'objectif du projet envisagé, est de faire du site un haut lieu de :

- L'ambition écologique, énergétique et numérique
- L'ambition touristique et patrimoniale
- L'ambition relative à la lutte contre le réchauffement climatique
- L'ambition du cadre de vie favorisant le « vire ensemble »

L'ambition consiste à rendre le site plus attrayant, fonctionnel et vertueux en termes de développement durable en, conservant l'esprit de la cité. Il s'agit d'en faire un endroit agréable, familial, résolument porté sur la détente et contemplation.

Il a donc été conduit une vraie réflexion sur une philosophie d'aménagement de la zone. En effet, une prise de vue d'ensemble paraissait en effet nécessaire pour bien évaluer les besoins, les fonctionnalités attendues et les axes d'amélioration à approfondir pour valoriser au mieux cet espace.

D'un point de vue fonctionnel, une continuité de cheminement devait être maintenue avec la ville pour symboliser le chemin des contrebandiers qui longe la côte d'Argelès-sur-Mer à Port-Vendres.

L'intégrité du quai historique ne devant pas être compromise, le tracé a été optimisé. Large, dégagé, offrant une vue panoramique unique sur la baie, le cheminement ainsi modelé a vocation à accompagner le mouvement et la vie de ce quartier très touristique.

Les voies piétonnes à modeler ou à créer doivent permettre l'accès à l'ensemble de la zone, dans une extrême fluidité sans labyrinthe ni cul-de-sac. Elles seront les artères du parc. Le cheminement se fera entre les arbres. La voie piétonne depuis le cheminement côtier jusqu'à la passerelle sera maintenue. Le cheminement pourra être maintenu en l'état ou

adapté en fonction de besoins des autres surfaces, tout en privilégiant l'accès le plus direct possible à la passerelle. D'une largeur jamais inférieure à 2 mètres, les accès PMR seront évidemment conservés à l'identique, les pentes et largeurs adaptés en conséquence. Pour conserver le cachet et l'ambiance d'ancienne cité de caractère marqué, le cheminement piéton sera prévu en pavage de pierres. En effet, la totalité de la zone sera traitée en dalles de granit bleu fendu afin de limiter les problèmes d'effritement du schiste ferreux préexistant et de trouver un rendu de couleur homogène sur la zone. Les zones de terrasses seront reprises dans ce même esprit.

L'éclairage de la zone sera prévu entièrement en conservant le même niveau de confort visuel vers le sol mais en limitant l'éclairement vers le haut. Il sera prévu une uniformisation de l'éclairage public avec la zone du vieux centre et de la plage du BORAMAR.

Enfin, la Tour de la Douane sera mise en valeur par un éclairage adapté, étudié à cet effet et économique.

Le projet concerne donc l'aménagement de la partie Est de la plage du Faubourg qui accueille aujourd'hui sur la majorité de sa surface une zone de stationnement pouvant accueillir 36 véhicules. En bordure de quai passe le cheminement piéton actuel qui débouche à l'est sur une passerelle, passant au dessus d'un déversoir pluvial et menant par le quai Jean-Bart puis un sentier côtier jusqu'à Port-Vendres.

Avec l'appui d'un architecte du patrimoine membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre, un projet a été construit, en lien avec la première tranche afin de valoriser ces espaces en fonction des besoins et des fonctionnalités attendues.

Outre la volonté de s'inscrire dans la continuité de la première partie de l'aménagement et le souhait de ne pas toucher à l'intégrité du quai historique, la réflexion a porté essentiellement sur trois points :

- Suppression du stationnement des véhicules en front de mer qui grève le paysage et porte atteinte à l'environnement de l'espace public.
- Effacement ou masquage de la zone technique qui lui est contigüe
- Retour des activités culturelles sur ce secteur

Ce nouvel espace conquis sur les véhicules doit en effet pour l'animation, la culturelle, la rencontre et pour se faire doit être pensé pour s'adapter à toutes les saisons.

Il doit être à même d'accueillir les concerts et les bals notamment pendant les fêtes de Collioure, les expositions extérieures qui pourraient être confiées au Musée d'Art Moderne tout proche qui pourrait s'en trouver lui-même mis en valeur, une offre commerciale dans des conditions encore à déterminer.

Une unité d'aménagement doit dans toutes les circonstances être observée avec les aménagements des autres secteurs de la commune, tant sur les matériaux que sur les mobiliers. La réussite du projet passe surtout, en ce qui concerne cette zone à vocation culturelle par un gros travail sur l'ombragement avec plantation d'espèces arbustives particulièrement sélectionnées.

Les voies piétonnes seront traitées à l'identique de la première tranche c'est à dire dans la continuité du cheminement piéton imaginé parce qu'il est pertinent. Il sera paré en dalles de granit bouchardé jaune afin de limiter les problèmes d'effritement rencontrés avec le schiste ferreux.

L'éclairage sera travaillé pour garantir un confort suffisant sans éclairage vers le haut. Les équipements et mobiliers urbains seront particulièrement travaillés pour garantir fonctionnalité et élégance.

Tel que décrit, le projet décline donc des thématiques ciblées qui sont les suivantes :

1. Choix de matériaux durables :
 - a. Mobilier urbain en bois
 - b. Candélabres en aluminium

2. Optimisation de l'éclairage public
 - a. Distinction de l'éclairage de la promenade et de la voirie (meilleure adaptation au besoin en éclairage)
 - b. Calepinage optimisé pour une meilleure répartition dans l'espace
 - c. Puissance d'éclairage adaptée (pas de sur-éclairage du site)
 - d. Choix de LED à la place des ampoules à sodium
 - e. Remplacement des candélabres boules datés (éclairage vers le haut à bannir)

3. Valorisation patrimoniale :
 - a. Mise en lumière de la Tour de la Douane (Torre d'Avall)
 - b. Amélioration de l'ergonomie de la promenade
 - c. Incitation à l'attractivité du site pour les flux touristiques du centre ville en cohérence avec les travaux du CD66 en cours (ouverture du mur du Château, ascenseur)
 - d. Aménagement de « salon végétaux » poussant les touristes à s'arrêter pour un moment contemplatif de qualité du site maritime et de son patrimoine bâti.

4. Amélioration de l'offre numérique : Equipement des mâts d'éclairage public de bornes wifi correspondant à l'évolution des besoins de la clientèle, diffusion de son (annonce touristique, valorisation des commerces locaux, annonces de sécurité maritime le cas échéant, vidéo-protection pour la sécurité des touristes et habitants).

5. Créations d'ilots de fraîcheur :
 - a. Création de massifs plantés d'essences méditerranéennes nécessitant peu d'arrosage (optimisation de la consommation en eau, vertu pédagogique sur la signalétique descriptive des essences en place dans les massifs)
 - b. Plantations d'oliviers meilleurs générateurs d'ombres comparativement aux palmiers actuellement en place.

6. Approche inclusive pour une haute ambition du vivre ensemble.

Il s'agit donc pour la commune de réaliser un aménagement et des équipements touristiques de nature à valoriser la ville en tant que destination touristique majeure du littoral d'Occitanie.

Collioure, fière de son passé et de son patrimoine unique, est un joyau reconnu mondialement. La ville doit désormais construire son avenir tout en conservant les caractéristiques qui en ont fait un site emblématique.

Fait à Collioure le 20 mars 2023

Le Maire,
Guy LLOBET



DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES

COMMUNE DE COLLIOURE

Plan de financement prévisionnel

**Requalification paysagère, environnementale et
touristique du quartier du Faubourg (2^{ème} tranche).**

DEPENSES :

Montant des travaux : 1 471 275 € HT

TOTAL : 1 471 275 € HT

RECETTES

Département 66 : 103 000 €

Etat : 142 211 €

Région : 142 211 €

CCACVI Fonds de concours « projets » (30%) : 441 382 €

Autofinancement communal : 642 471 €

TOTAL : 1 471 275 € HT

Fait à Collioure, le 20 mars 2023.

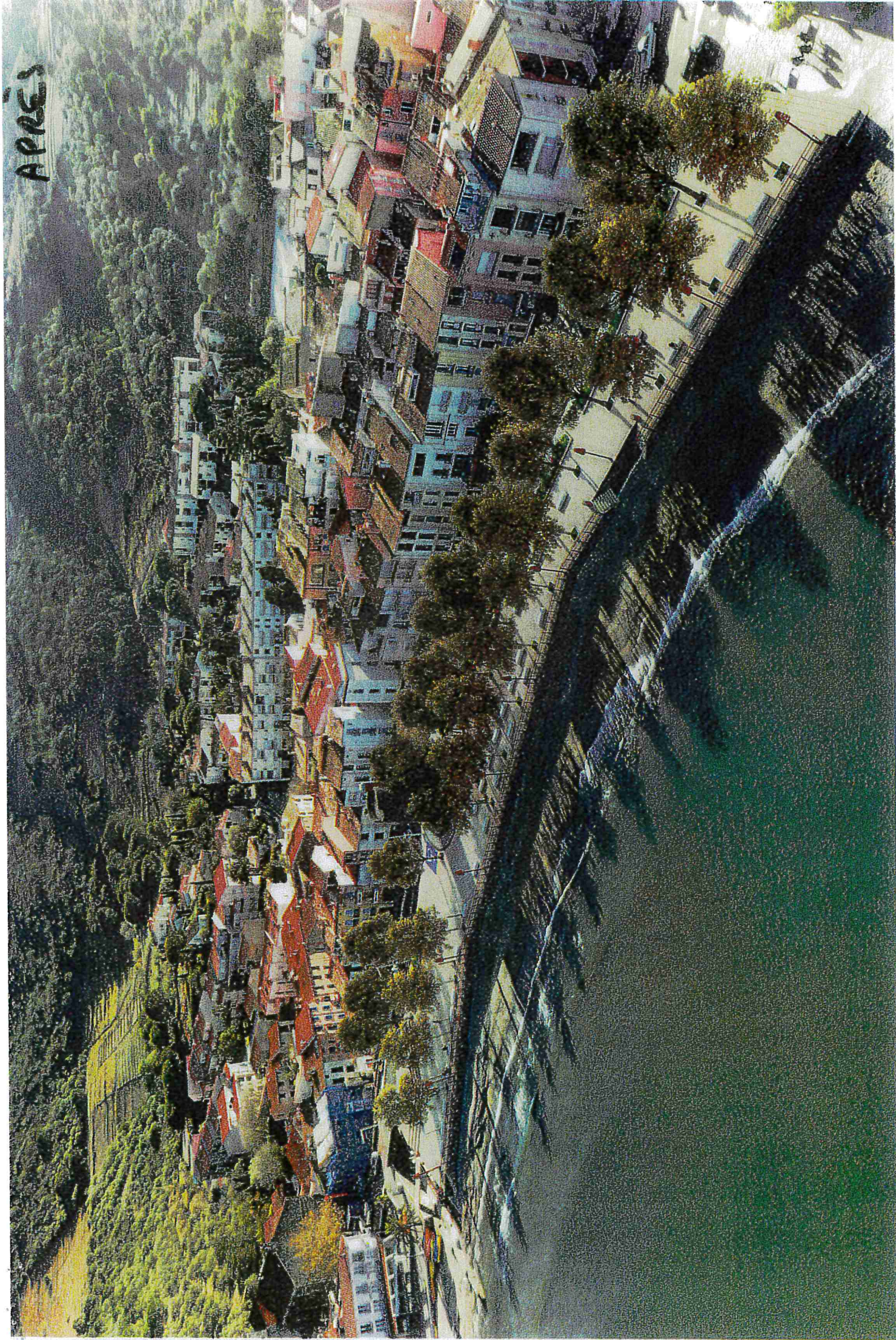
Le Maire,
Guy LLOBET



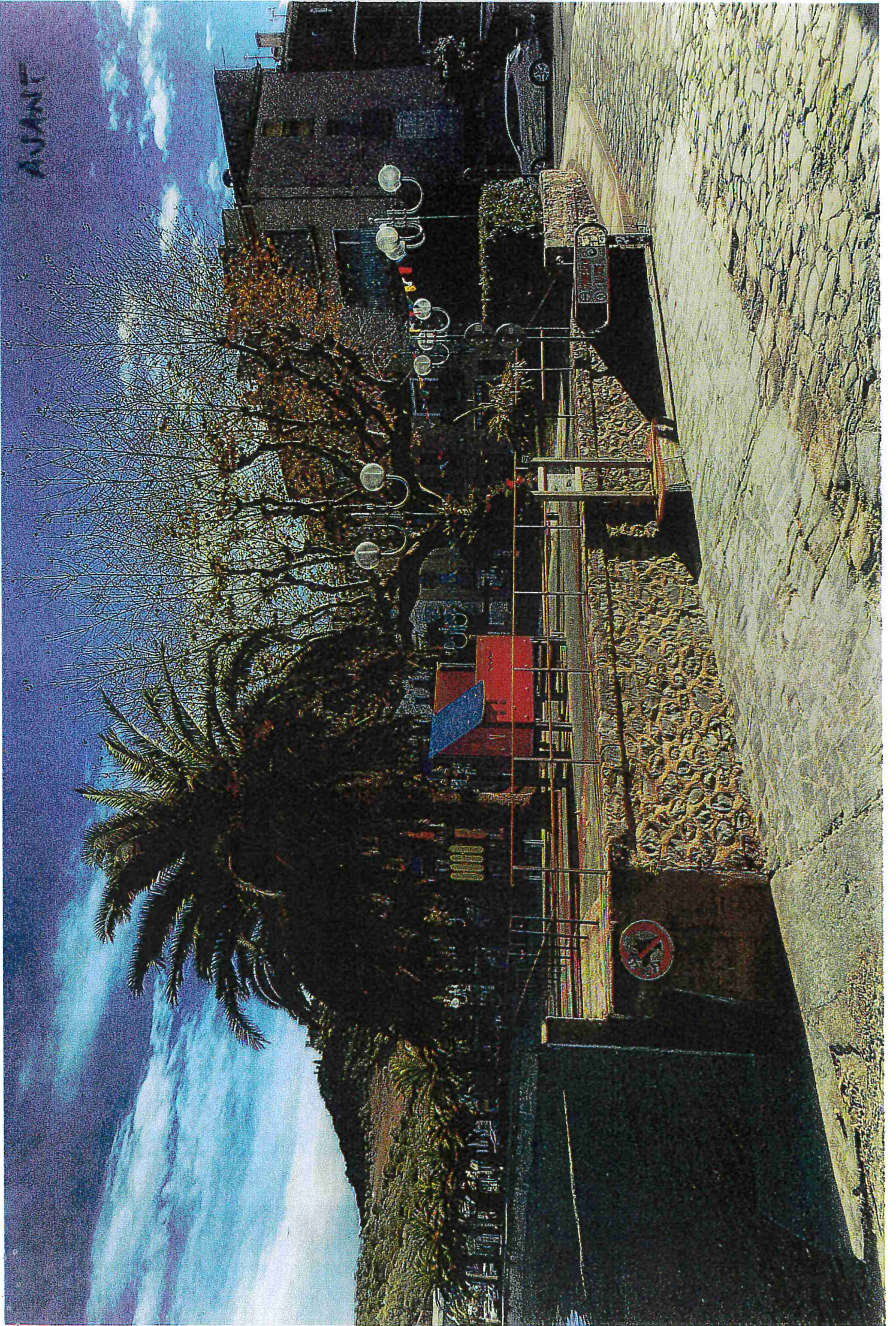
AVANT

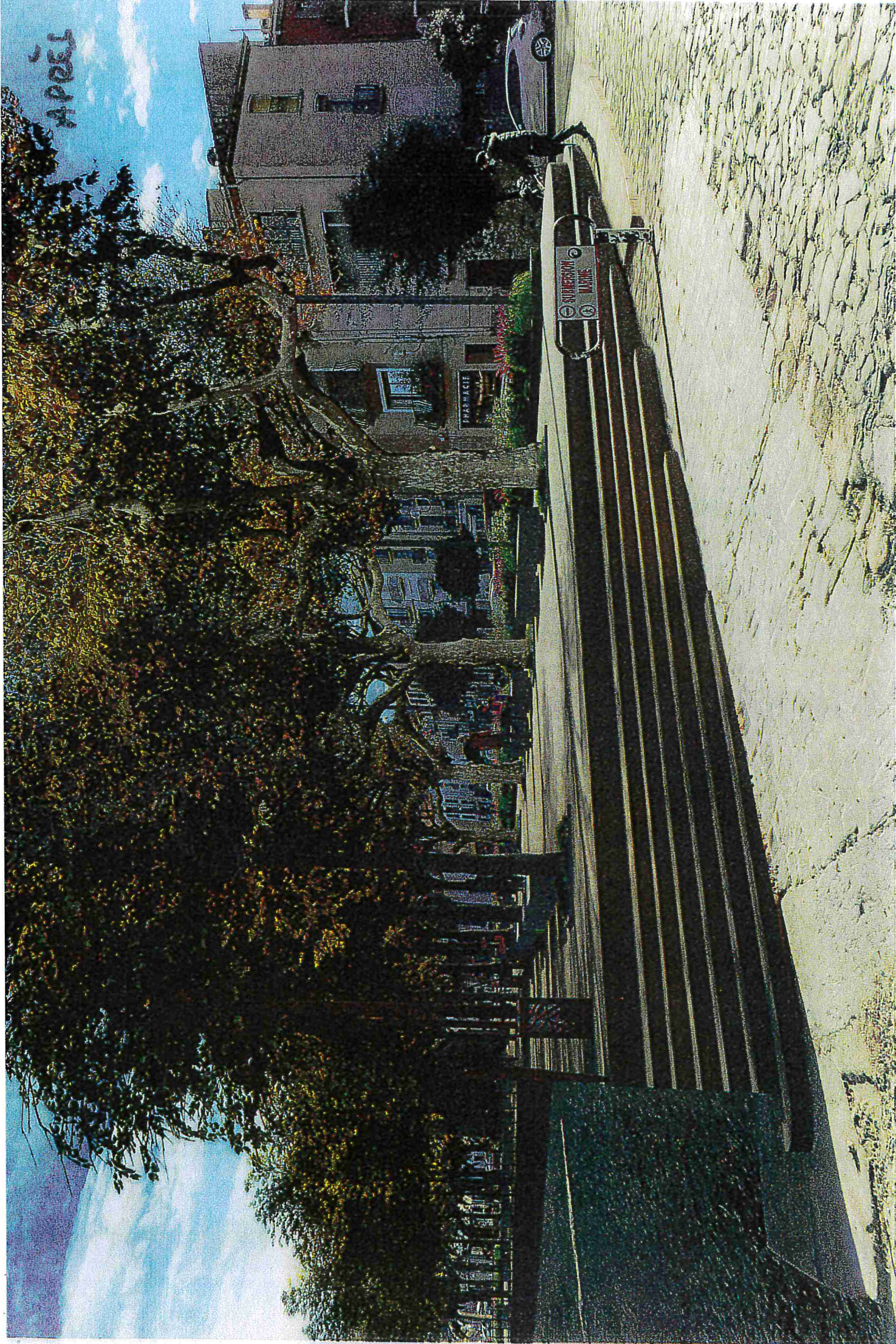


APRES

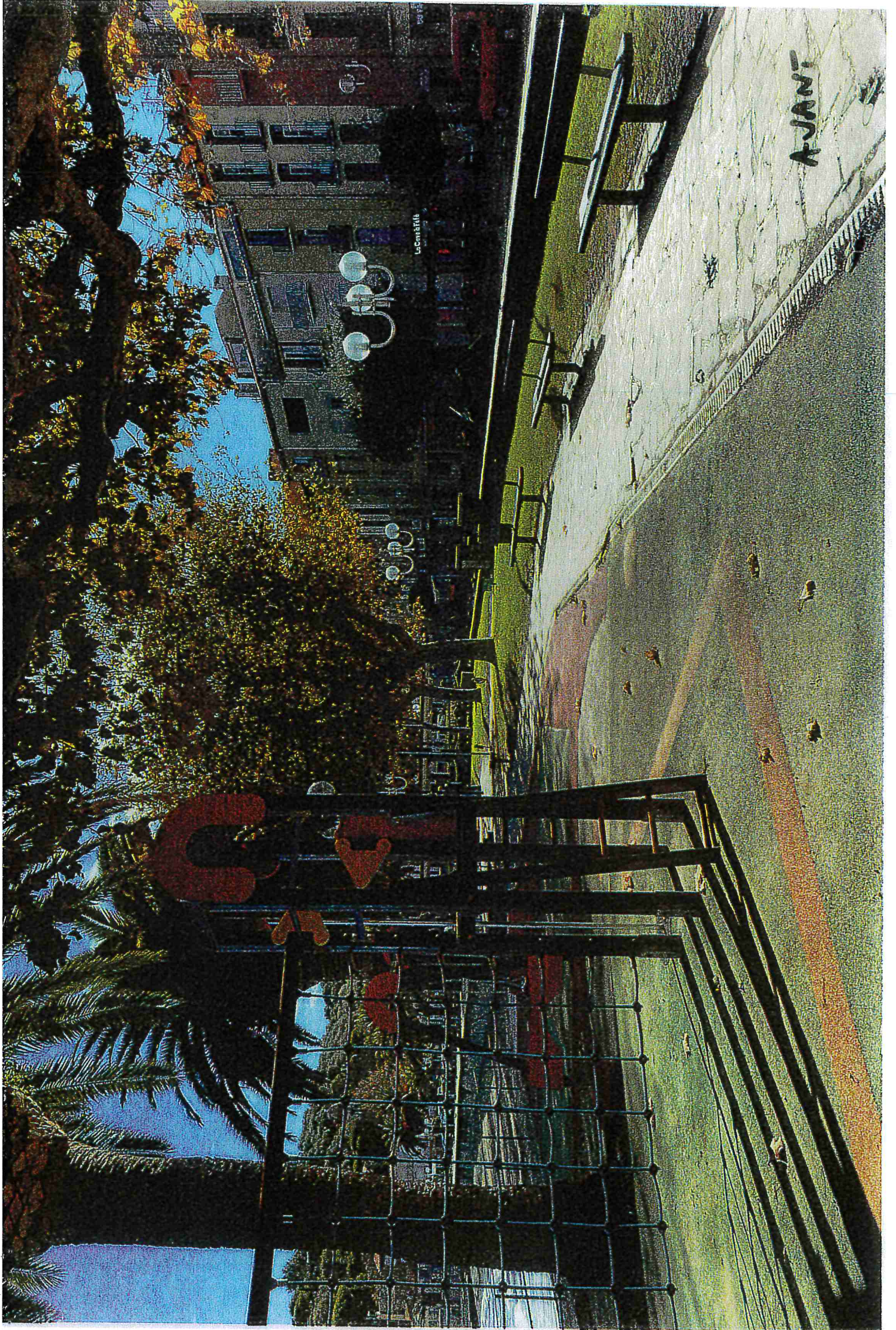


ASANT





APRIL



AJANT

Le Centre Arté

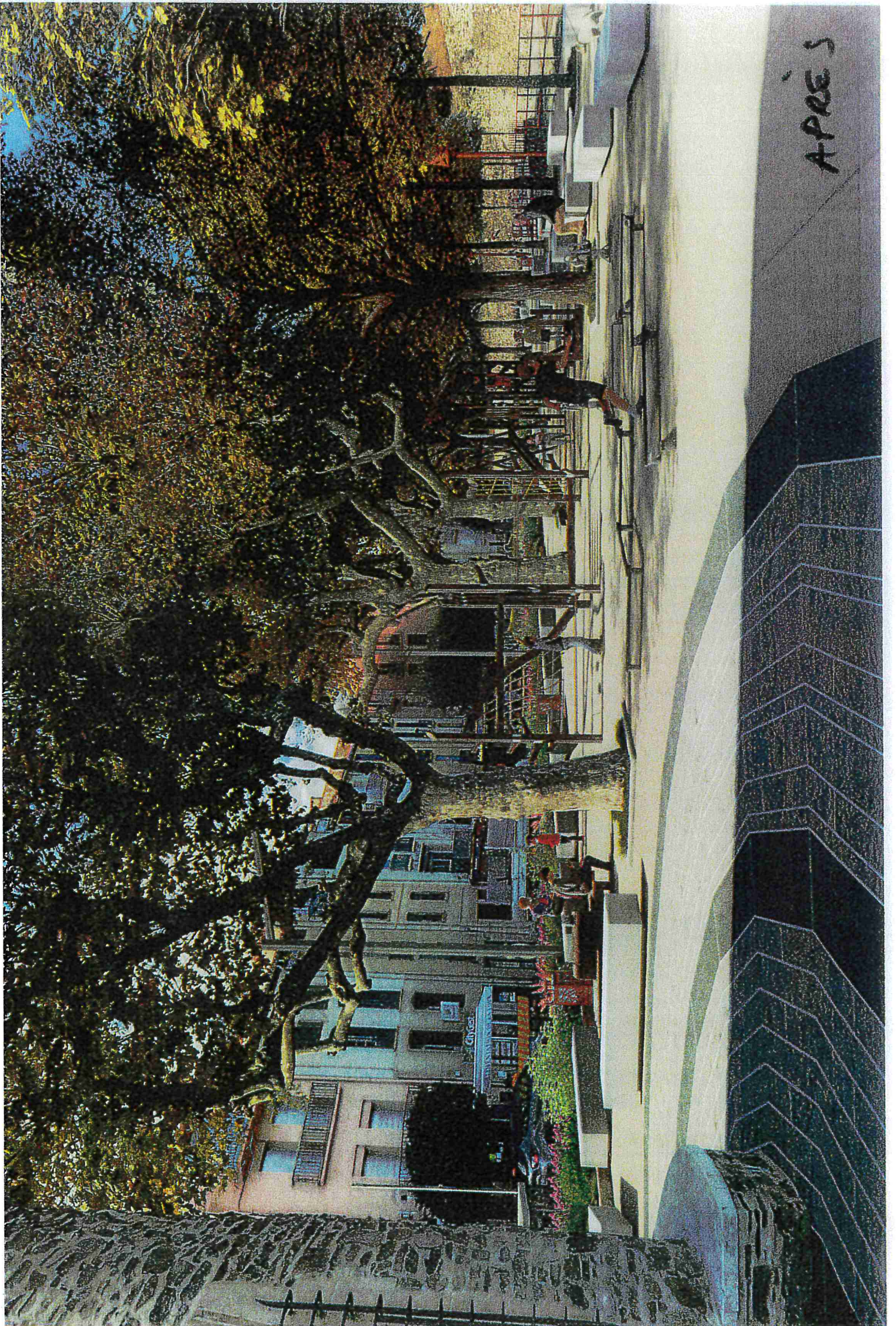


APRÈS





APRÈS





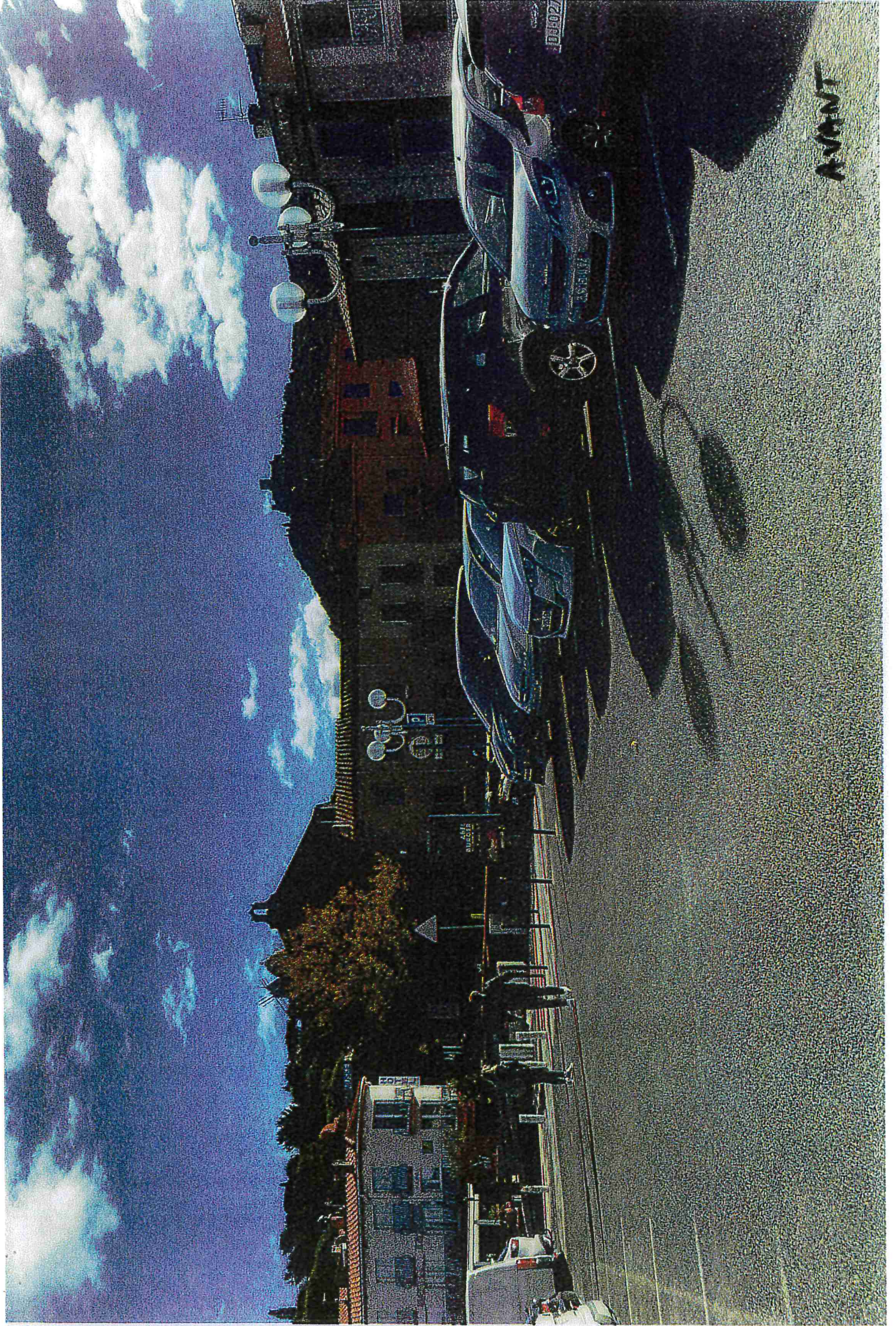
AVANTI

APRÈS
SANS
TERASSE



APRÈS
AVEC
TERRASSE





AVANT

11002

AVANT
VW

AVANT
VW

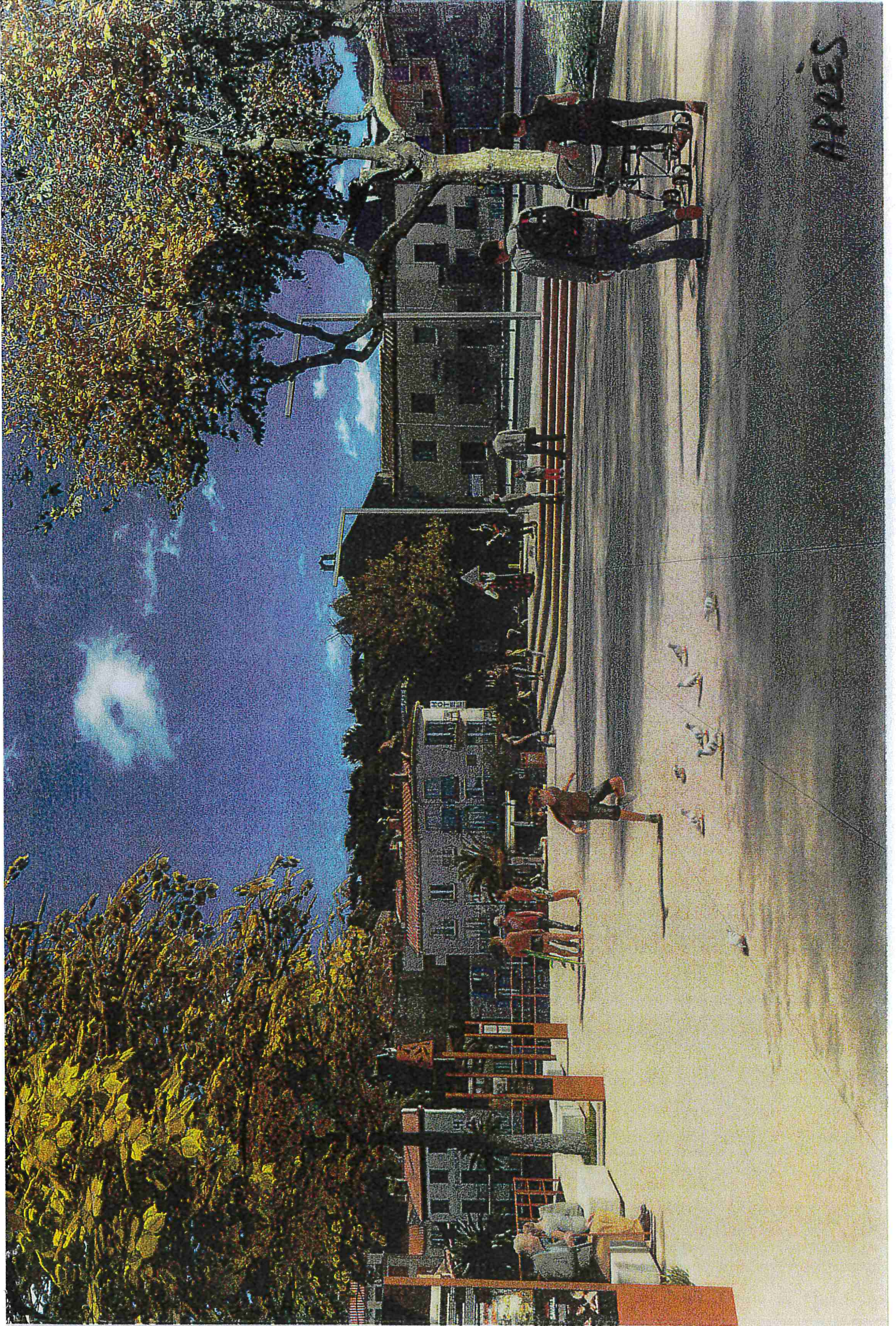
AVANT
VW

AVANT
VW

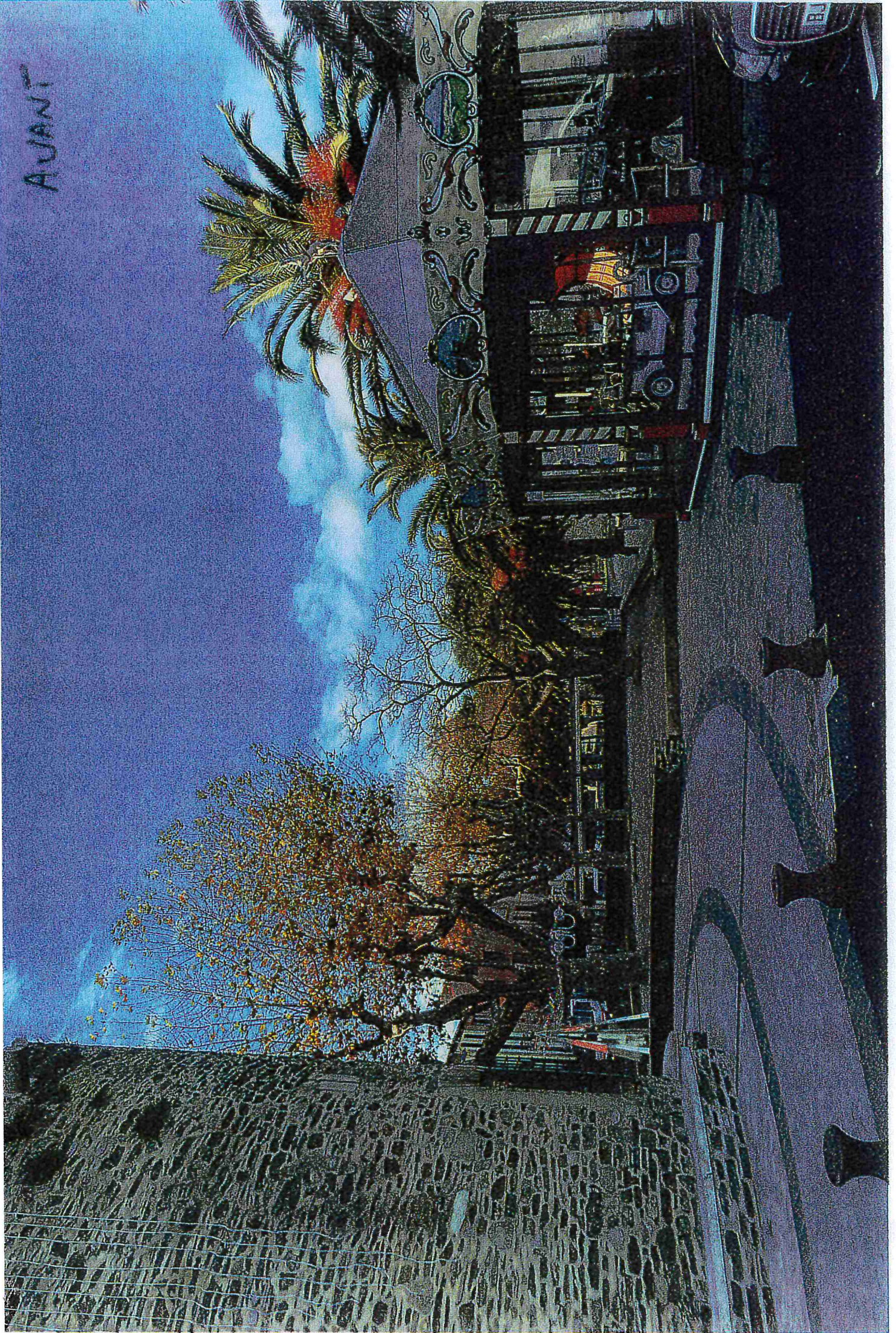
AVANT
VW

AVANT
VW

APRÈS

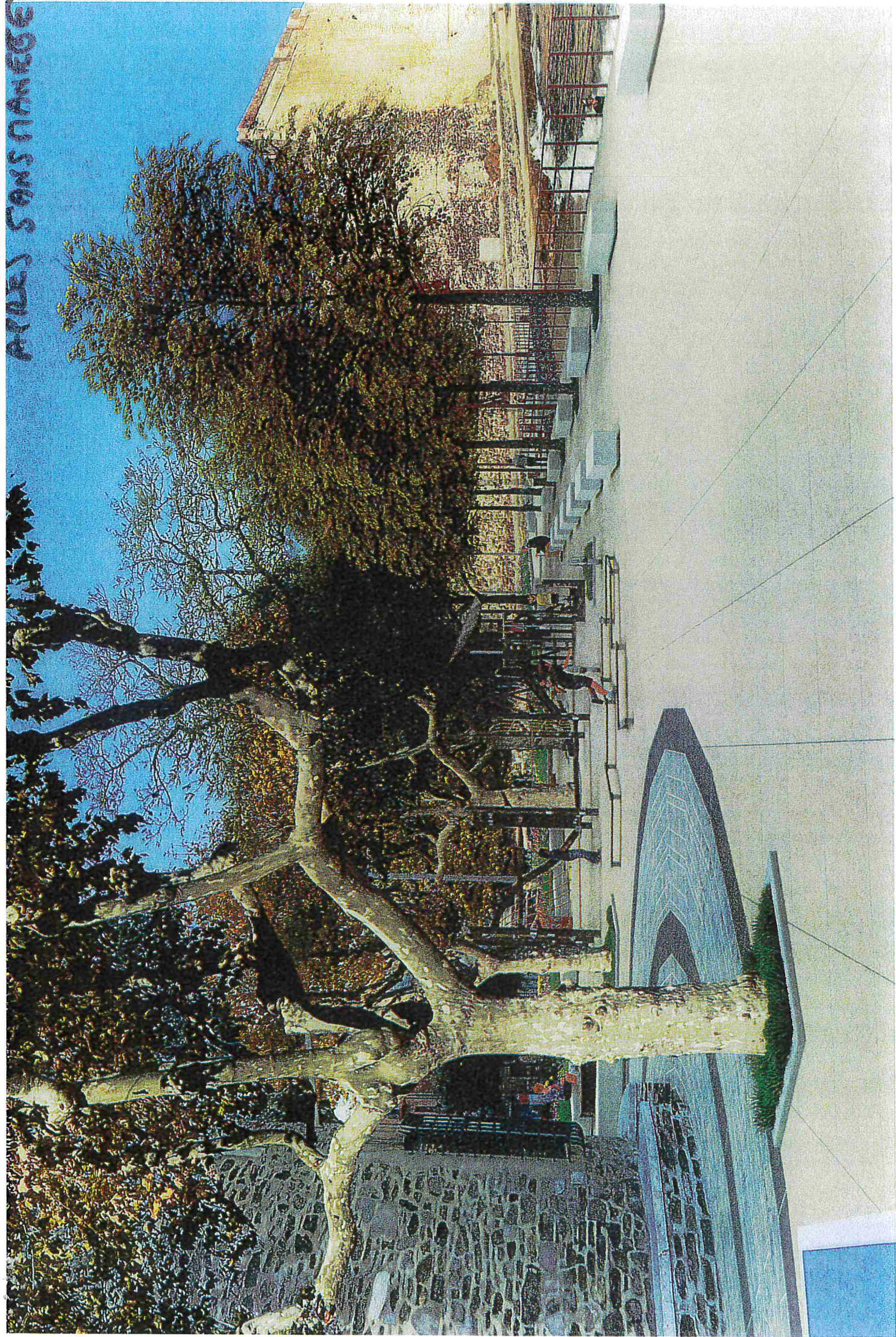


AJANT





APRES AVEC MANEGE



ALLES SANS NAGEGE



Prima
GROUPE.FR

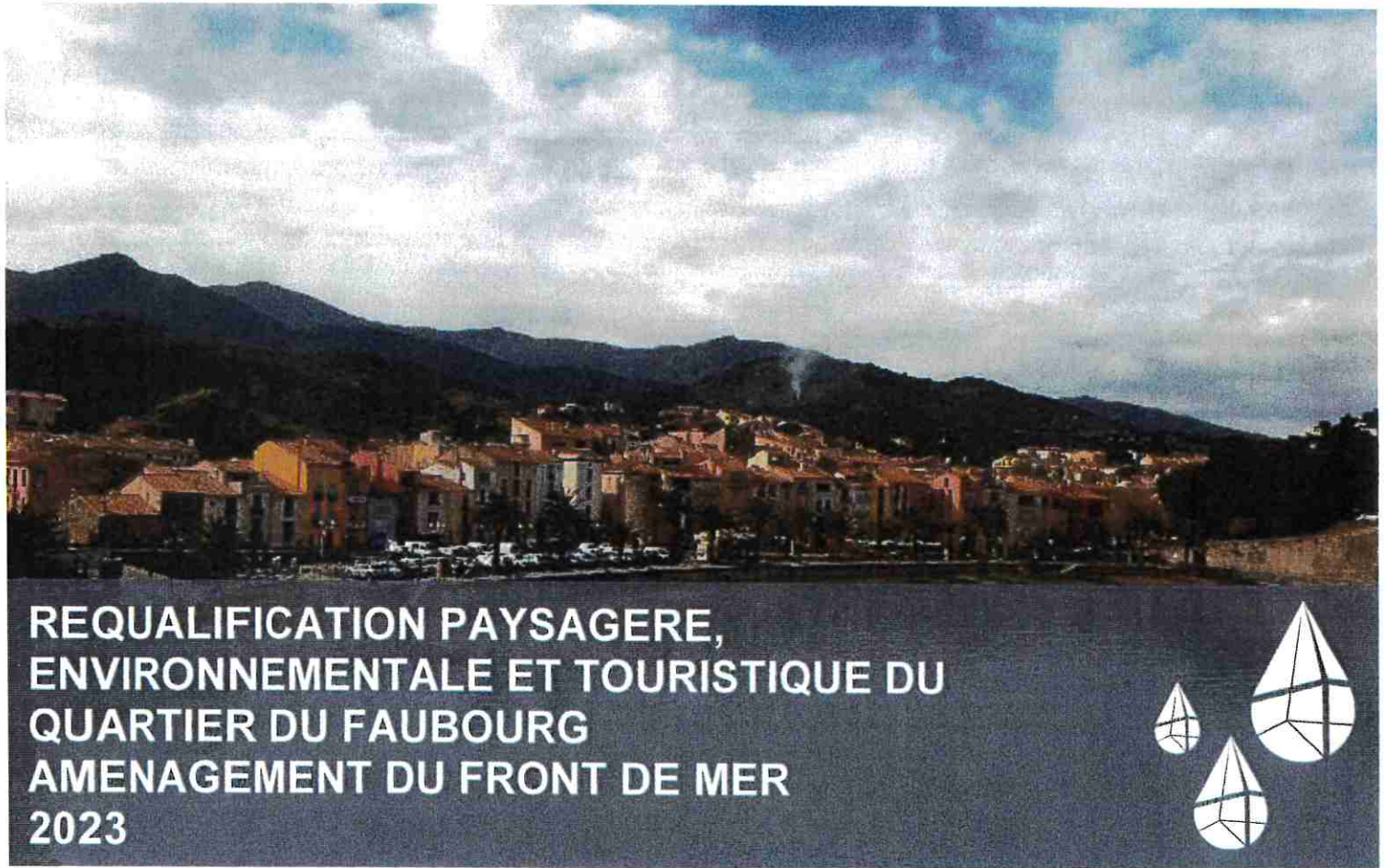
BUREAU D'ÉTUDES
INGÉNIERIE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

LIEU D'EXECUTION
COLLIOURE

MAITRE D'OUVRAGE
MAIRIE DE COLLIOURE



REQUALIFICATION PAYSAGERE,
ENVIRONNEMENTALE ET TOURISTIQUE DU
QUARTIER DU FAUBOURG
AMENAGEMENT DU FRONT DE MER
2023

MARS 2023

MEMOIRE PRO

1	<u>PREAMBULE</u>	<u>3</u>
2	<u>LE PROJET</u>	<u>4</u>
2.1	PRESENTATION	4
2.2	OBJECTIF	6
3	<u>ETAT DES LIEUX</u>	<u>8</u>
3.1	IMPLANTATION	8
3.2	AMENAGEMENT ACTUEL (VOIR PLAN ETAT DES LIEUX).....	10
3.2.1	DESCRIPTION.....	10
3.2.2	ACCES	13
3.2.3	ESPACES VERTS	14
3.2.4	RESEAUX	15
3.2.5	ECLAIRAGE	18
3.2.6	EQUIPEMENTS	18
3.3	CONTRAINTES DU PROJET.....	20
3.3.1	ATLAS DES PATRIMOINES	20
3.3.2	ESPACES PROTEGES.....	22
3.4	BESOINS	23
3.4.1	ESPACES D'ACCUEIL	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.4.2	VOIES PIETONNES.....	23
3.4.3	ECLAIRAGE.....	24
3.4.4	EQUIPEMENTS.....	25
4	<u>DESCRIPTIF DES TRAVAUX (VOIR PLANS PROJETS 1 ET 2)</u>	<u>26</u>
4.1	DEMONTAGE	26
4.2	DEMOLITION DES SURFACES.....	26
4.3	TERRASSEMENTS	26
4.4	RESEAUX	26
4.5	SURFACES	26
4.6	ESPACES VERTS.....	27
4.7	EQUIPEMENTS.....	27
4.8	OPTIONS D'AMENAGEMENT	27
5	<u>POINTS OUVERTS ET SUITE :</u>	<u>28</u>
6	<u>ANNEXES.....</u>	<u>29</u>
6.1	CHIFFRAGE OPTION 1	29
6.2	CHIFFRAGE OPTION 2	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.3	PLANNING.....	29
6.4	FICHES TECHNIQUES	29

1 PREAMBULE

La Mairie de Collioure souhaite repenser la plage des Faubourgs, afin d'agrémenter cet espace aujourd'hui peu mis en valeur.

Afin de pouvoir engager les études de ce projet, le Maitre d'ouvrage a décidé de recourir à un bureau d'études de maîtrise d'œuvre.

Le présent marché est donc une mission de Maitrise d'œuvre dans le domaine de l'aménagement urbain.

Les missions de maîtrise d'œuvre à réaliser sont les suivantes :

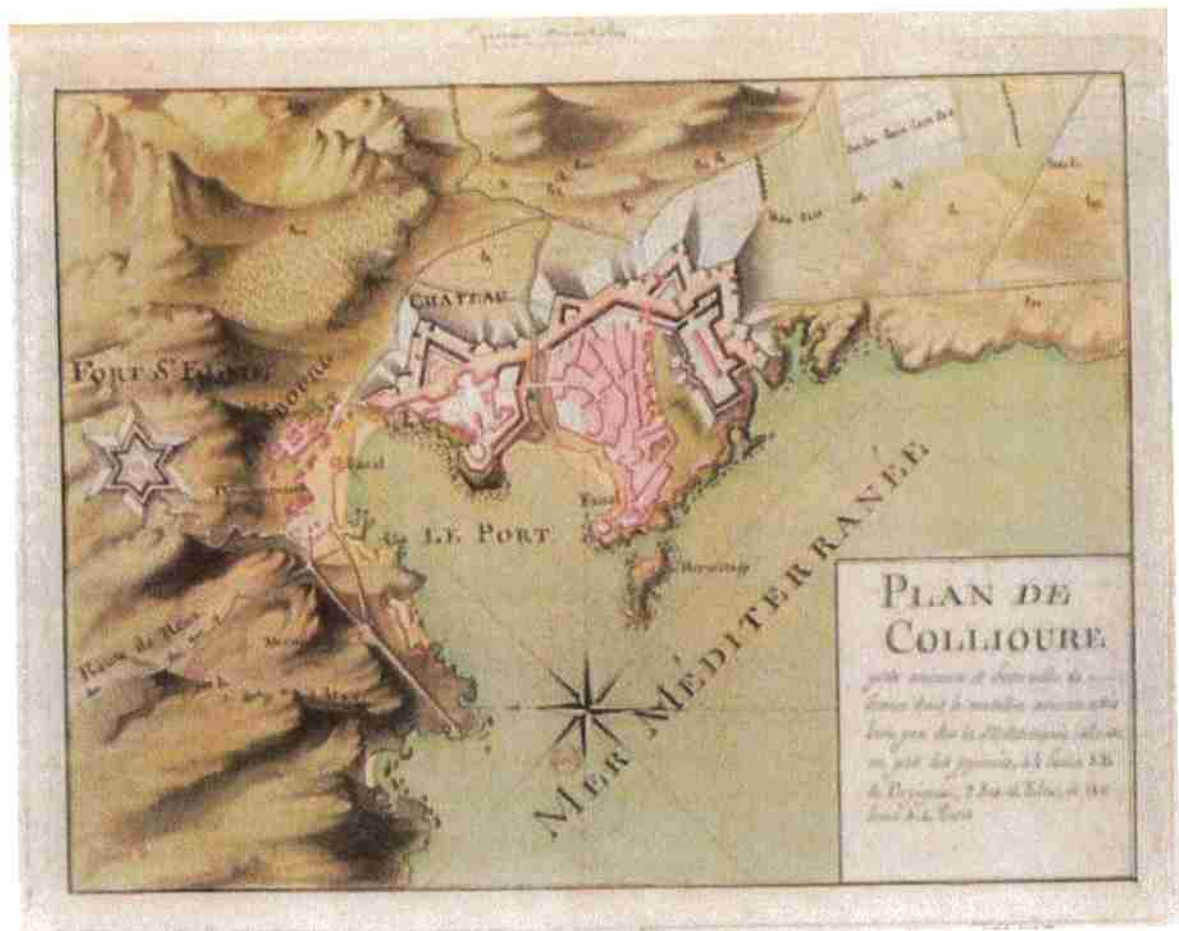
- Phase 1 : Avant-Projet (AVP)
- Phase 2 : PROjet (PRO),
- Phase 3 : Assistance à la passation de Contrat de Travaux (ACT),
- Phase 4 : VISA des études d'exécution et de synthèse (VISA)
- Phase 5 : Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- Phase 6 : Assistance lors des Opérations d'essais et de réception (AOR)

La phase PRO est l'objet du présent rapport.

2 LE PROJET

2.1 PRESENTATION

Collioure est une cité côtière du littoral méditerranéen, réputée pour son patrimoine historique, culturel et pour son site géographique d'exception. Sa population légale est d'environ 2420 habitants (2018), mais l'activité touristique y est particulièrement développée, en particulier en saison estivale.



Plan de Collioure au XVIIIe siècle

Elle est organisée autour d'une grande baie, qui abrite le port et les plages. Les habitations se répartissent sur les flancs des collines qui entourent la baie. De nombreux bâtiments d'origine militaires sont positionnés sur les hauteurs. Le cœur historique de la ville, en bord de mer, se décompose en trois parties :

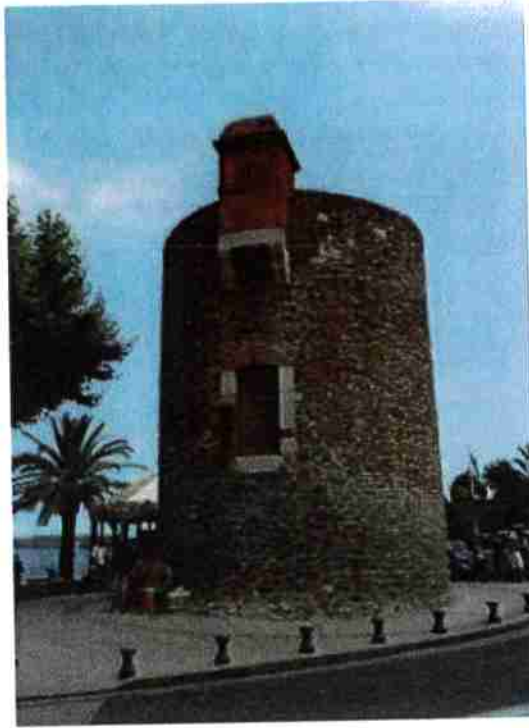
- La partie la plus touristique est située dans le quartier le plus ancien, historiquement catholique, qui regroupe la plupart des sites d'intérêt, des commerces, bars et restaurants
- Le Château Royal, Monument Historique, demeure des rois de Majorque au XIIIe et XIVe siècle, puis forteresse, citadelle, prison, enfin démilitarisé au XXe siècle pour le bonheur des touristes
 - Le Faubourg, autrefois le quartier pauvre des pêcheurs, protestants, aujourd'hui peu mis en valeur. Il se compose principalement d'habitations, et de

quelques commerces, longeant la plage du Faubourg, au fond de la baie de Collioure. On y trouve l'ancienne Tour de de la Douane (ou Torre d'Avall, Torre des Fanal) datant du XIV^e siècle.

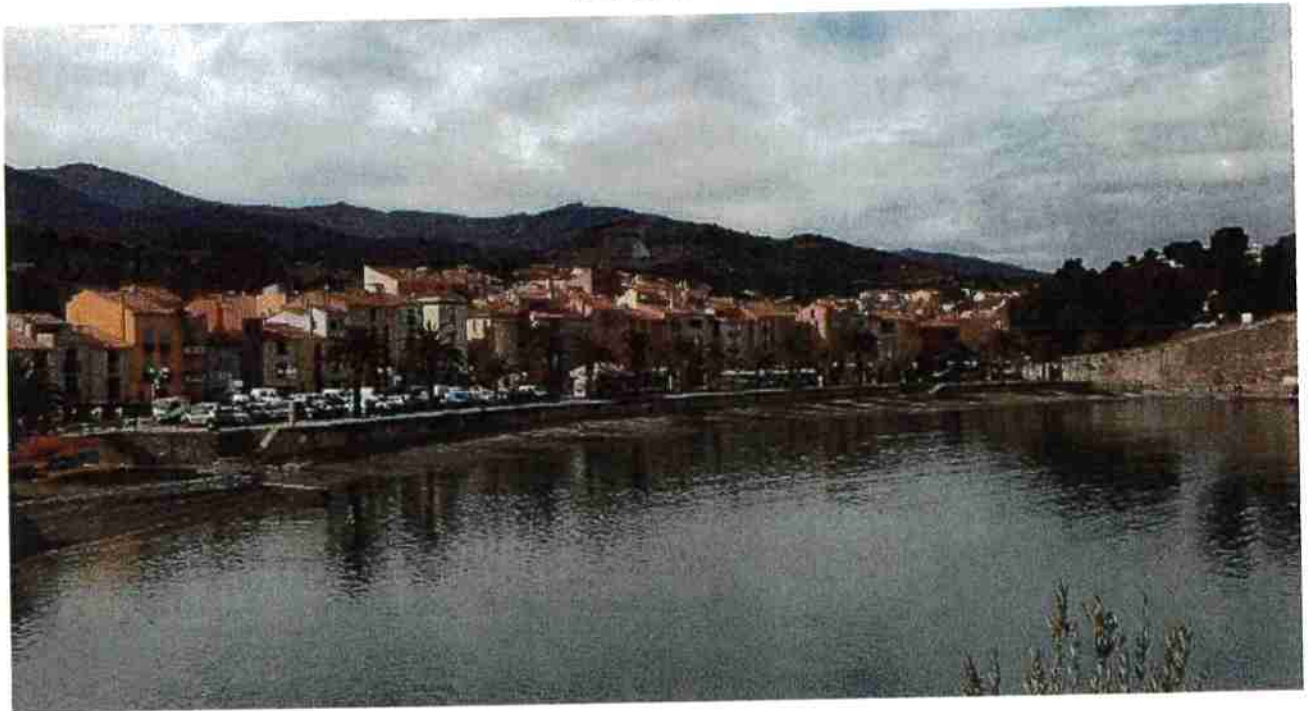


Plage du Faubourg – Années 1930

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un réaménagement global de la plage des Faubourg. La plage, autrefois utilisée par les pêcheurs pour mettre les barques catalanes hors d'eau, a été condamnée par un mur en béton armé construit par les allemands lors de la construction du Mur de la Méditerranée afin d'empêcher les débarquements durant la Seconde Guerre Mondiale. Ce mur a depuis été transformé en promenade, avec un parking, une aire de jeux d'enfants, un boulodrome, des terrasses de restaurants.



Tour de la Douane



Plage du Faubourg de nos jours

Depuis le cœur touristique, bien mis en valeur, attrayant, on accède à cette promenade par un chemin côtier, qui longe les remparts du château, au ras de l'eau.

2.2 OBJECTIF

L'objectif du projet est la requalification paysagère, environnementale et touristique du quartier du Faubourg. Le souhait est de faire du site un haut lieu de :

- L'ambition écologique, énergétique et numérique
- L'ambition touristique et patrimoniale
- L'ambition relative à la lutte contre le réchauffement climatique
- L'ambition du cadre de vie favorisant le « vivre ensemble »

Aussi triviale et à la foi complexe, l'ambition consiste à rendre plus attrayante, fonctionnelle, et vertueuses en terme de développement durable le site en conservant l'esprit de la cité. Il s'agit d'en faire un endroit agréable, familial, résolument porté sur la détente et la contemplation.

L'optique est de revitaliser ce secteur deshérité de Collioure, et de créer une continuité de cheminement depuis le phare jusqu'au quai Jean BART et le sentier côtier vers Port-Vendres. Le badaud doit pouvoir profiter de cet espace qui offre une des plus belle vue de la baie de Collioure, les riverains et les touristes doivent pouvoir se l'approprier et l'utiliser pour autant d'activité que possible (bals traditionnels, expositions, concert, théâtre de rue, animations, marchés, terrasses...).

En effet, à ce titre, les thématiques ciblées sont les suivantes :

1. Choix de matériaux durables :
 - a. Pierre de carrière
 - b. Mobilier urbain en pierre ou bois
 - c. Candélabres en aluminium

2. Optimisation de l'éclairage public
 - a. Distinction de l'éclairage de la promenade et de la voirie (meilleure adaptation au besoin en éclairement)
 - b. Calepinage optimisé pour une meilleure répartition dans l'espace
 - c. Puissance d'éclairage adaptée (pas de suréclairage du site)
 - d. Choix de LED à la place des ampoules à sodium
 - e. Remplacement des candélabres boules datés (éclairage vers le haut à bannir)

3. Valorisation patrimoniale :
 - a. Mise en lumière de la Tour de la Douane (Torre d'avall)
 - b. Amélioration de l'ergonomie de la promenade
 - c. Incitation à l'attractivité du site pour les flux touristiques du centre ville en cohérence avec les travaux du CD66 en cours (ouverture du mur du Château, ascenseur)
 - d. Aménagement de « coulées vertes » en bordure de la voirie afin de créer un espace dédié au calme et à la contemplation du site maritime et de son patrimoine bâti.

4. Amélioration de l'offre numérique : Equipement des mâts d'éclairage de bornes wi-fi correspondant à l'évolution des besoins de la clientèle, diffusion de son (annonce touristique, valorisation des commerces locaux, annonces de sécurité maritime le cas échéant, vidéo-surveillance pour la sécurité des touristes et habitants)

5. Création d'îlots de fraîcheur :

- a. Création de « coulées vertes » plantés d'essences méditerranéennes nécessitant peu d'arrosage (optimisation de la consommation en eau, vertu pédagogique sur la signalétique descriptive des essences en place dans les massifs)
- b. Plantations de 8 grands arbres, meilleurs générateurs d'ombres comparativement aux palmiers actuellement en place
- c. Plantations d'arbres supplémentaires sur la frange Sud du site, afin de créer un ombrage sur l'esplanade.

6. Approche inclusive pour une haute ambition du vivre ensemble :

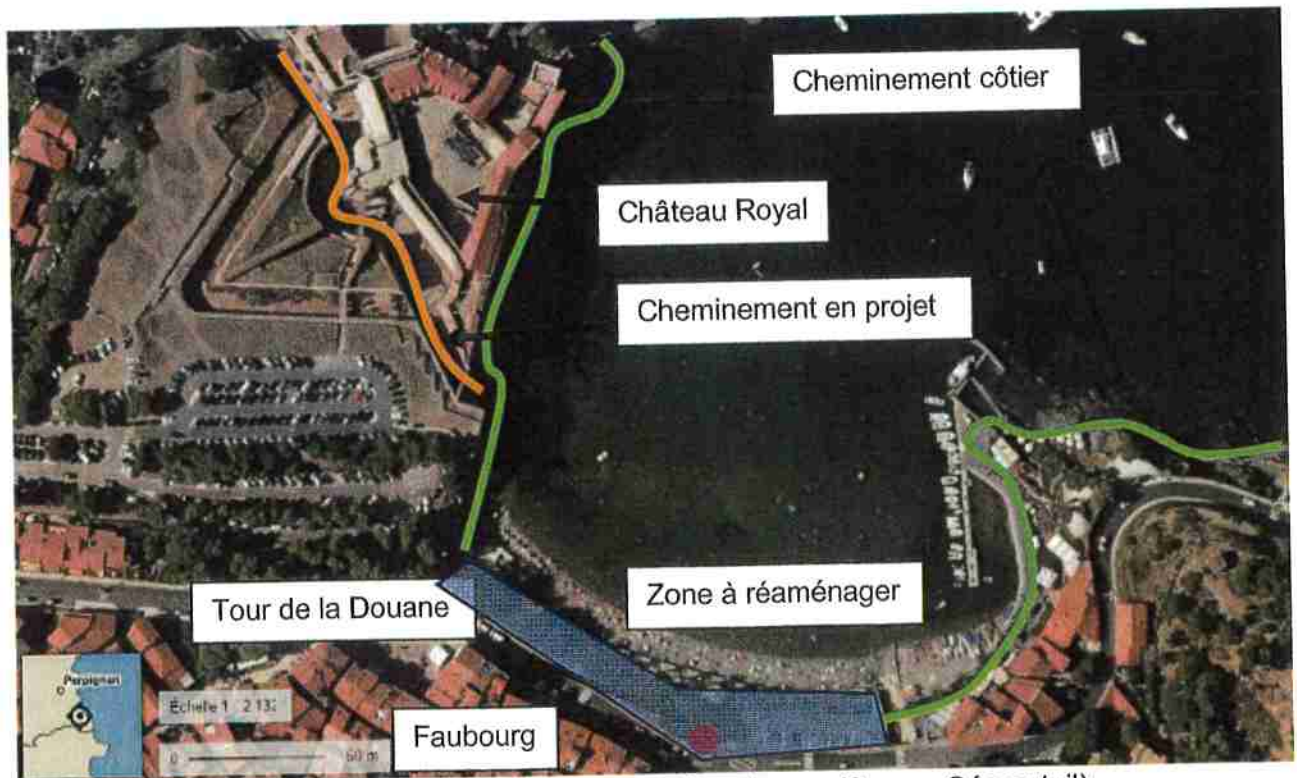
Un espace qualitatif accessibles à tous

- a. Revêtements de sol accessibles
- b. Création d'une place de stationnement PMR

L'aménagement devra reprendre les standards appliqués sur le reste du bord de mer, en utilisant des matériaux de qualité, sobres, s'inscrivant parfaitement dans ce cadre idyllique qui a inspiré de très nombreux artistes depuis des siècles (Picasso, Matisse, ...) et jusqu'à aujourd'hui, comme les cadres de l'artiste Marc-André 2 Figueres qui parsèment le bord de la côte.

3 ÉTAT DES LIEUX

3.1 IMPLANTATION



Implantation générale de la zone à réaménager (Source Géoportail)

Vue générale du parking



La zone se situe sur un quai bétonné, entre la plage et la route départementale D114 (rue de la Démocratie) qui longe la côte d'Argèles sur Mer à l'Ouest à Port-Vendres à l'Est. C'est une artère très fréquentée, de nombreux véhicules fréquentent cet axe pittoresque, offrant de très nombreux points de vue.

D'une surface d'environ 1500m², elle se positionne à la jonction de deux tronçons du cheminement côtier qui relie Argèles à Port-Vendres.

Relève du cadastre (Source Géoportail)



3.2 AMENAGEMENT ACTUEL (VOIR PLAN ETAT DES LIEUX)

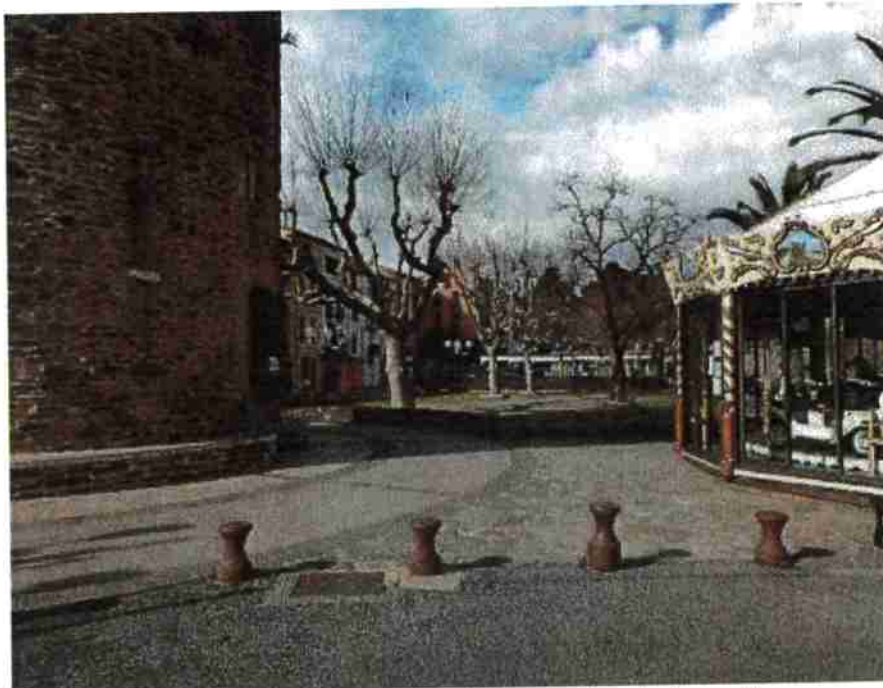
3.2.1 DESCRIPTION

L'espace du quai est divisé en deux zones, par un axe formé par un carrousel et la Tour de la Douane :

La partie Ouest, plantée de platanes et de palmiers, se décompose en plusieurs zones aux activités diverses :

- Une aire de jeux d'enfants de 265m², équipé d'un sol antichute synthétique légèrement dégradé et de 6 agrès de jeux en bois
- Un cheminement en dalles d'ardoises maçonnées de 500m²
- Un boulodrome en sable de 382m²
- Deux espaces verts engazonnés de 206m² et 94m²
- Une zone dallée de 210m² recevant une terrasse de restaurant

L'ensemble est bordé au Sud par un muret en pierres maçonné, qui longe le trottoir de la route et au Nord par le mur du quai descendant sur la plage.



La tour, le carrousel, le boulodrome depuis le parking

La partie Est accueille sur la majorité de sa surface une zone de stationnement pouvant accueillir jusqu'à 36 véhicules. En bordure de quai passe le cheminement piéton qui débouche à l'Est sur une passerelle, passant au-dessus d'un déversoir pluvial, et menant vers Port-Vendres par le sentier côtier.



Vue du parking de la plage du Faubourg, avec la tour et le carrousel au fond



Vue de l'espace technique du parking, regroupant PAV et PR



Vue de la Coma Cheric et son déversoir sur la mer



Vue du parking depuis la route

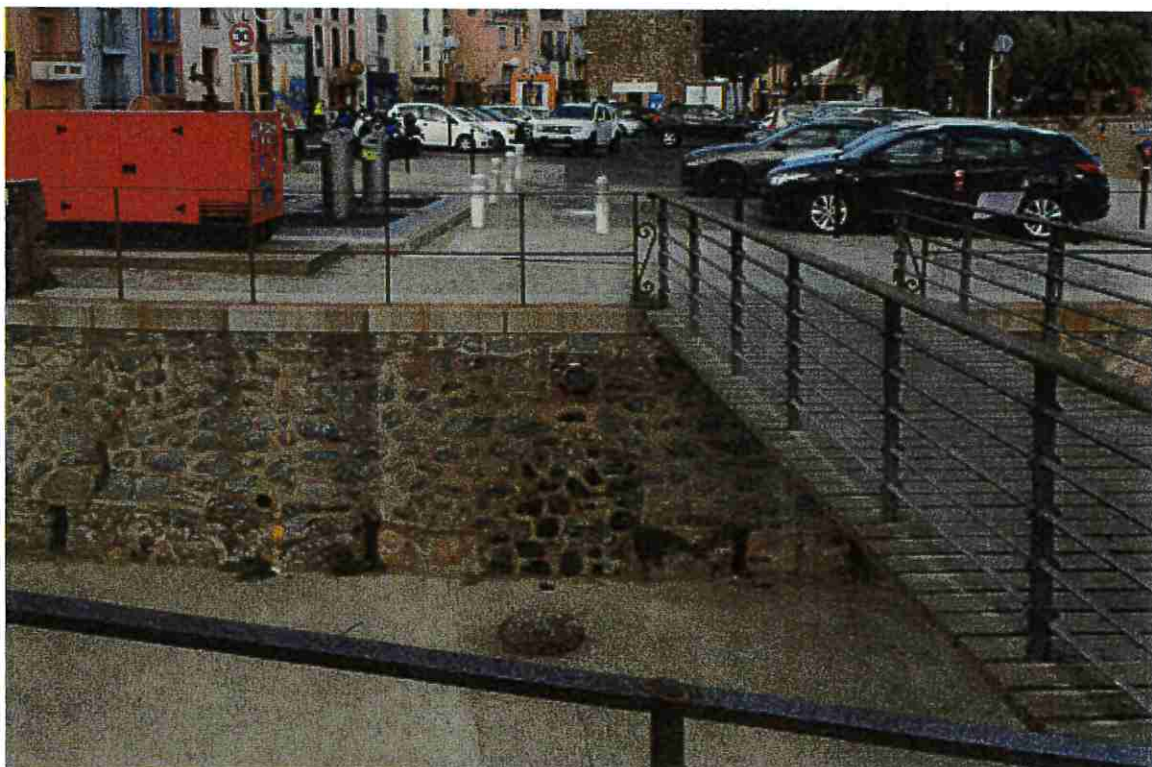


Vue aérienne du parking (Géoportail)

3.2.2 ACCES

L'accès au parking se fait directement depuis la route. Environ 36 places de stationnement payantes sont réparties sur la zone en enrobé.

Les piétons ont accès à la zone depuis l'Est par une passerelle en métal et bois. Le cheminement se fait sur un dallage en ardoise, depuis la passerelle jusqu'à la tour de l'autre côté de la zone, en longeant le quai par le nord du parking.



Passerelle

Un trottoir en dallage d'ardoise longe le bord Nord de la route sur cet unique tronçon, le trottoir étant en dalle de porphyre sur tout le reste du secteur.

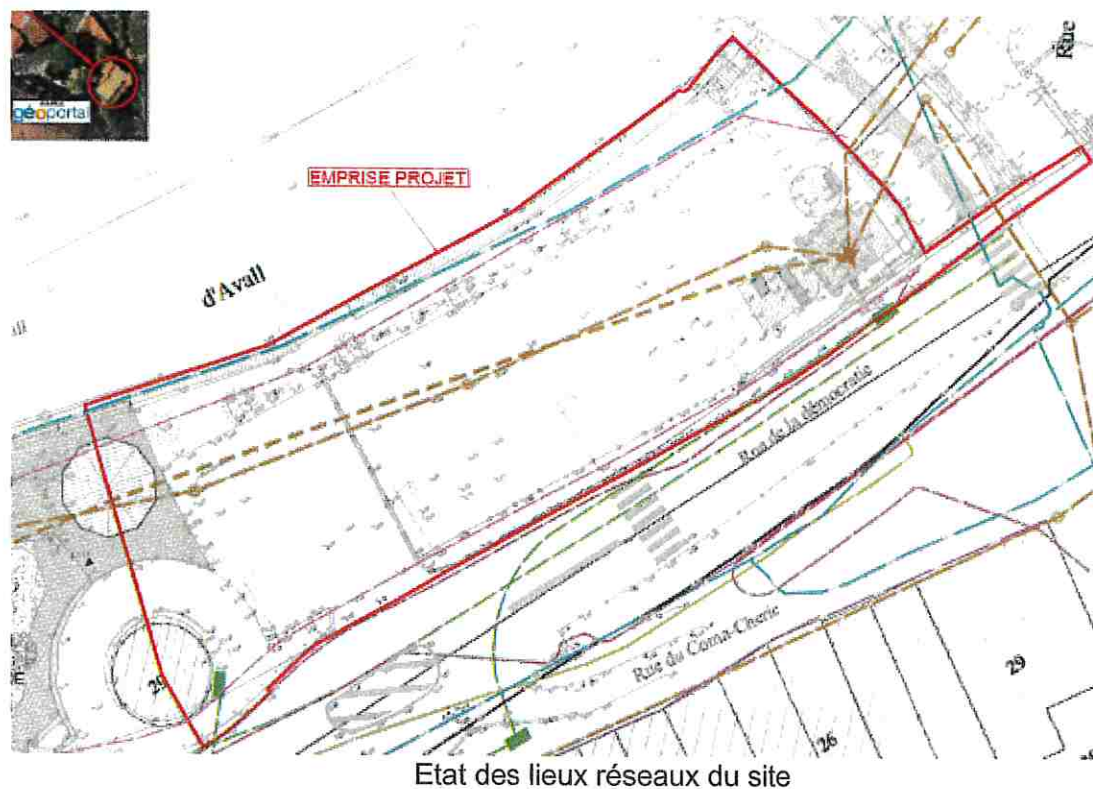


La passerelle qui mène vers l'Est au quai Jean BART permet de maintenir un cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite. Un escalier à l'angle Nord Est du parking permet de rejoindre la plage en contrebas.

3.2.3 ESPACES VERTS

La zone est imperméabilisée sur une toute la surface. Seuls 5 palmiers de type Phoenix sur le bord Nord de l'aire de stationnement assurent la végétalisation du site.

3.2.4 RESEAUX



Dans la zone des travaux, on trouve un réseau d'eau potable, un réseau d'assainissement gravitaire, une canalisation de refoulement EU et plusieurs lignes de basse tension assurant l'éclairage public, le tout en souterrain. Une ligne télécom dessert la tour.

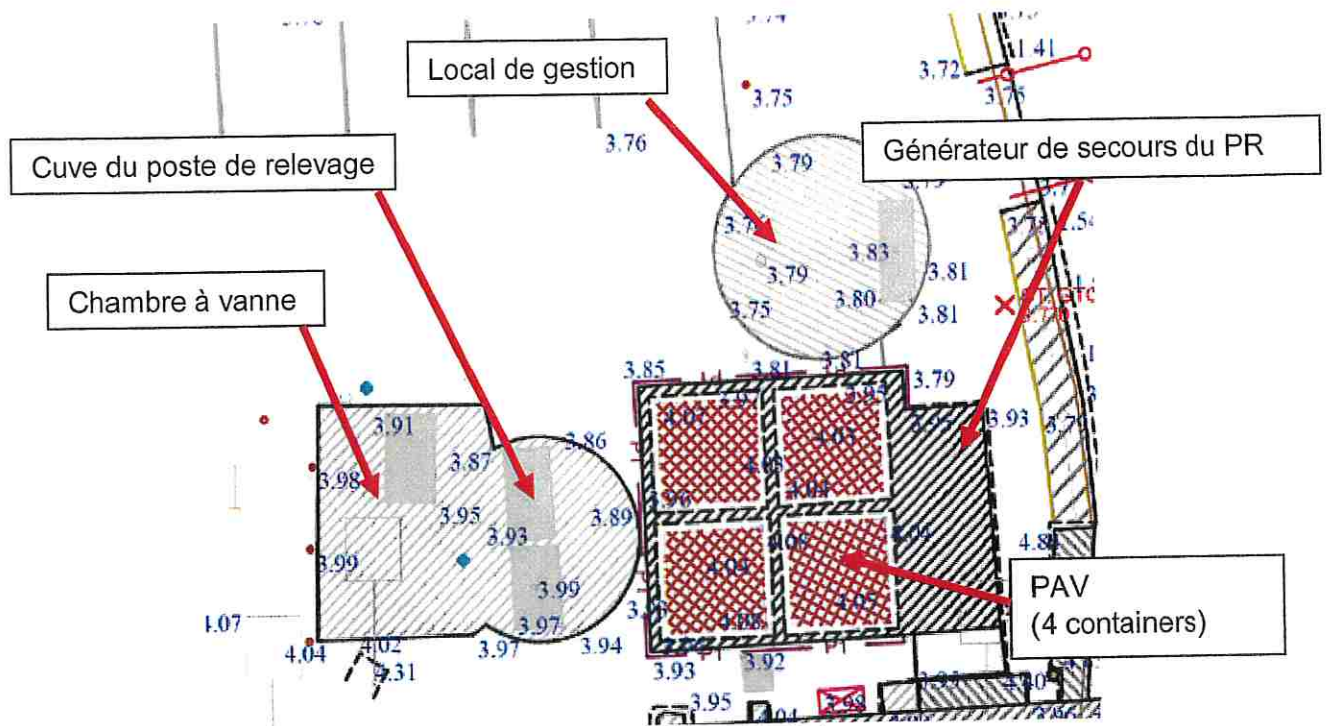
Télécoms, gaz, éclairage aérien, électricité haute et basse tension sont présents à faible distance.

On trouve en particulier le poste de relevage du Faubourg, qui centralise les eaux usées de tout le secteur Est (route Impériale) et du Faubourg, renvoyant en refoulement le long de la D114 jusqu'à la rue de la République.

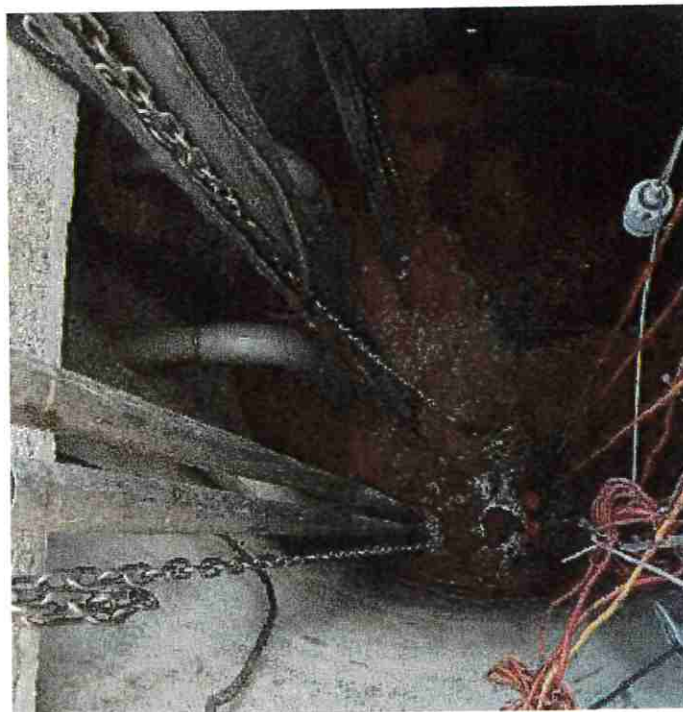
Ce poste de relevage est un nœud stratégique de la gestion de eaux usées de Collioure, qui fonctionne avec plusieurs systèmes de sécurité afin de maintenir un fonctionnement optimal.

Il reçoit en gravitaire un PVC DN200mm venant de l'Ouest qui récolte les eaux de la partie Ouest du Faubourg. Il reçoit du Sud une canalisation en PVC DN250mm descendant de la Coma Cheric et de la route de Port Vendres. Enfin, il reçoit les eaux usées du quai Jean BART et ses hôtels et commerces par un PVC DN200mm.

Les effluents sont ensuite renvoyés, via une canalisation de refoulement en fonte DN 250mm vers l'Ouest et vers la canalisation de la rue de République qui rejoint en gravitaire le PR de l'église. Enfin, un réseau gravitaire assure au besoin l'évacuation du trop-plein en mer.



Détail de la zone technique

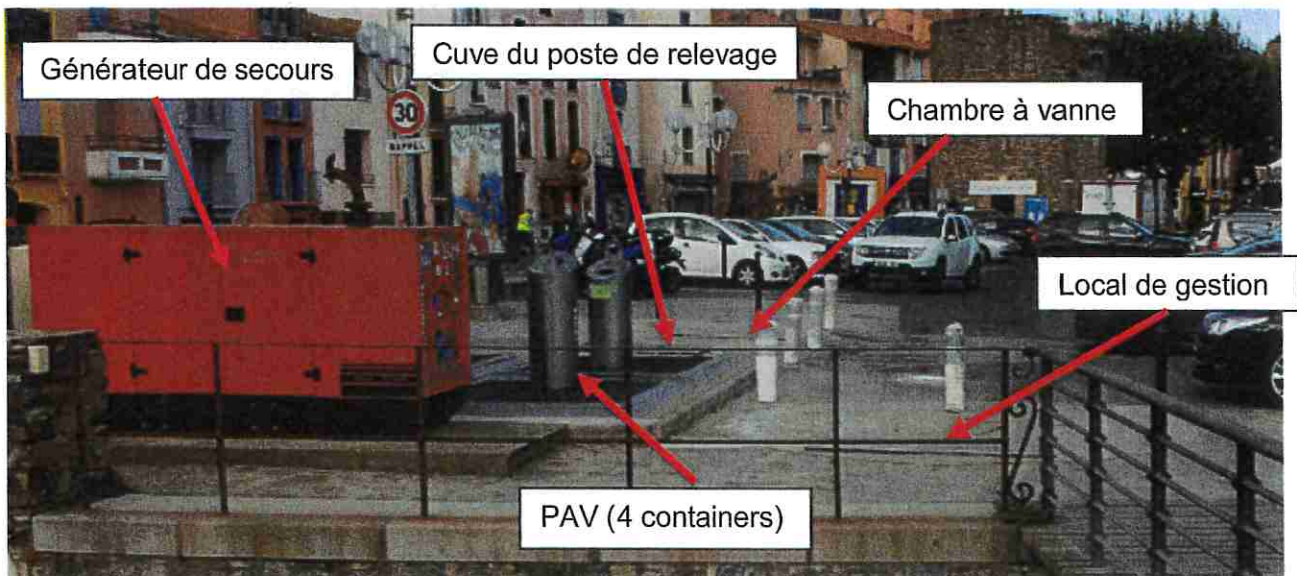


Vu de la cuve du PR du Faubourg



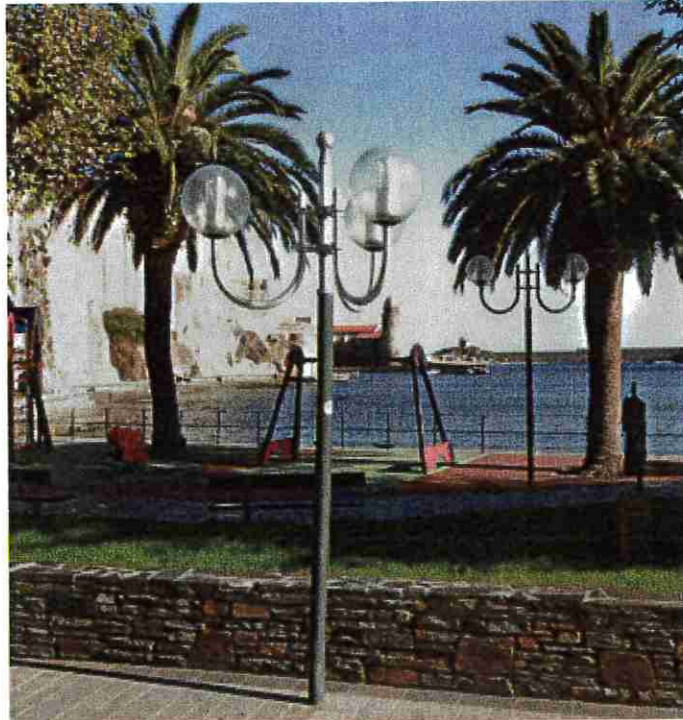
Schéma du réseau d'assainissement du Faubourg

Afin d'assurer une continuité de service y compris en cas de coupure de courant, un générateur 42kVa est positionné durant la période estivale à proximité du PR. Il prend le relais automatiquement en cas de défaillance du réseau.



3.2.5 ECLAIRAGE

9 candélabres triples à boules éclairent la zone sur deux rangs, un le long du trottoir, un le long du cheminement. Ces luminaires, outre leur aspect désuet, ne seront plus aux normes en 2025, suite à la parution de l'arrêté du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses.



Candélabres

3.2.6 EQUIPEMENTS



Deux types de bancs sur le même secteur

Les équipements urbains du secteur sont de type classique, mais relativement disparate, avec plusieurs variétés sur le même secteur. Les tons sont globalement accés autour de teintes rouille ou bois, sans réelle uniformité.



Poubelle

Une rambarde métallique limite les risques de chute depuis le quai au niveau de la Coma Cheric. En bon état, elle n'est plus aux normes actuelles.

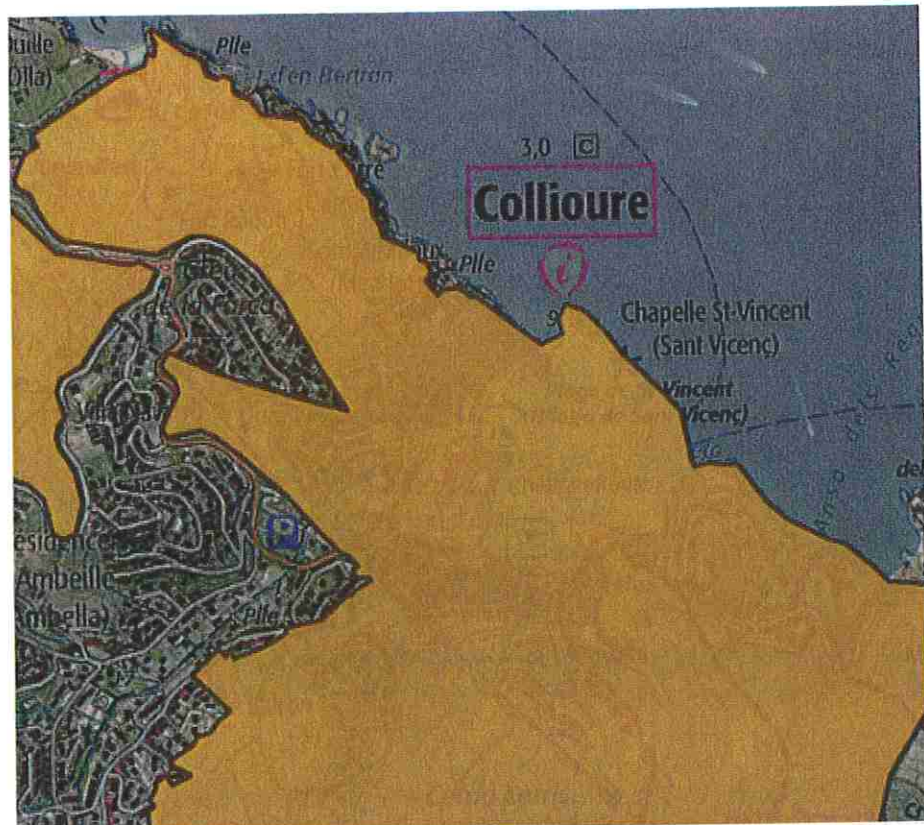


Rambarde

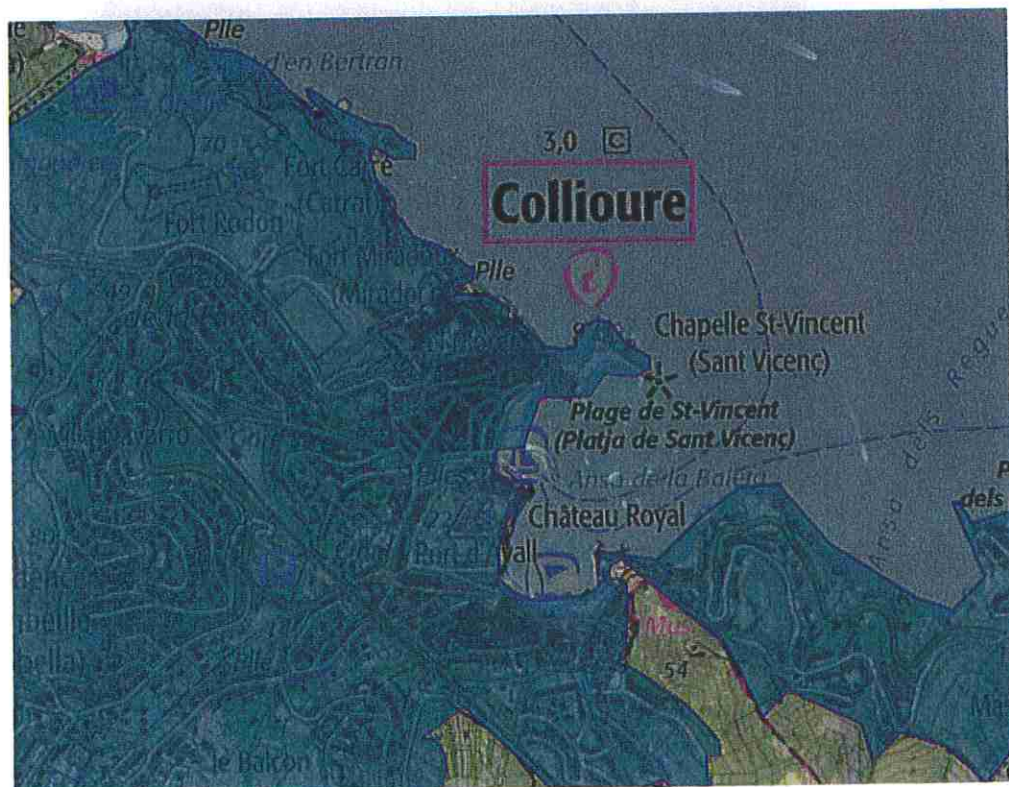
Quatre PAV (Point d'Apport Volontaire) en containers enterrés rassemblent les déchets collectés par la Communauté de Commune Albères Cote Vermeil Illibéris. On trouve deux containers dédiés au verre, un pour les emballages et un pour les déchets ménagers.

3.3 CONTRAINTES DU PROJET

3.3.1 ATLAS DES PATRIMOINES

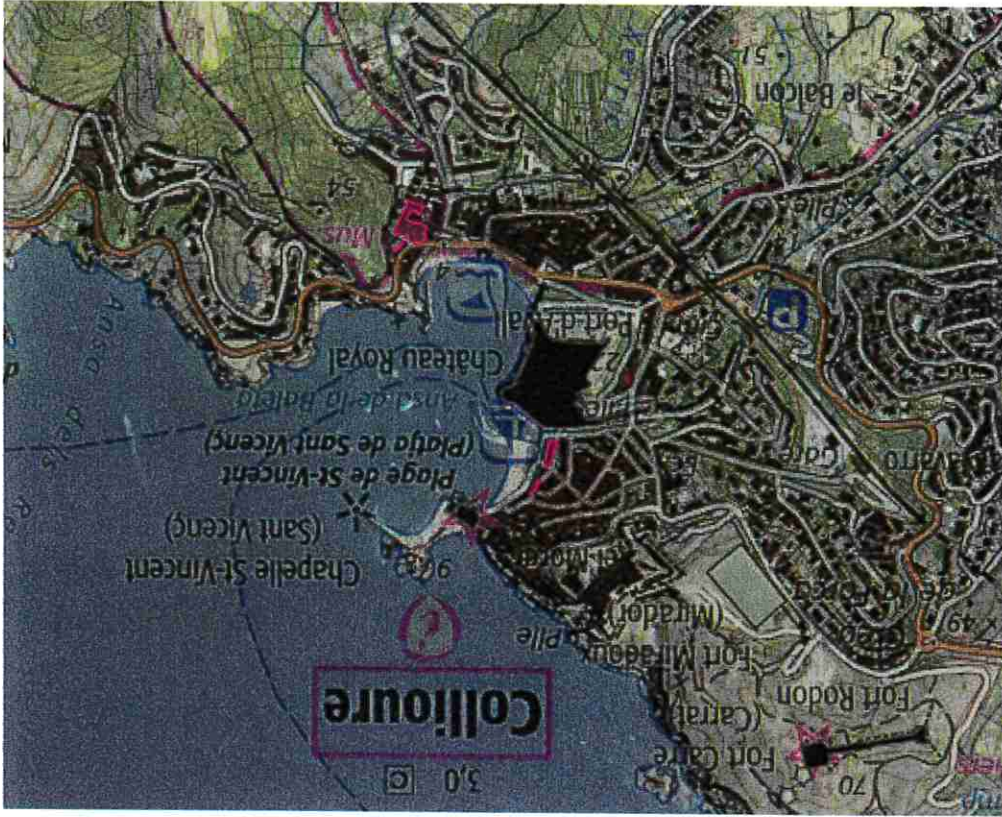


Zone de présomption de prescription archéologique

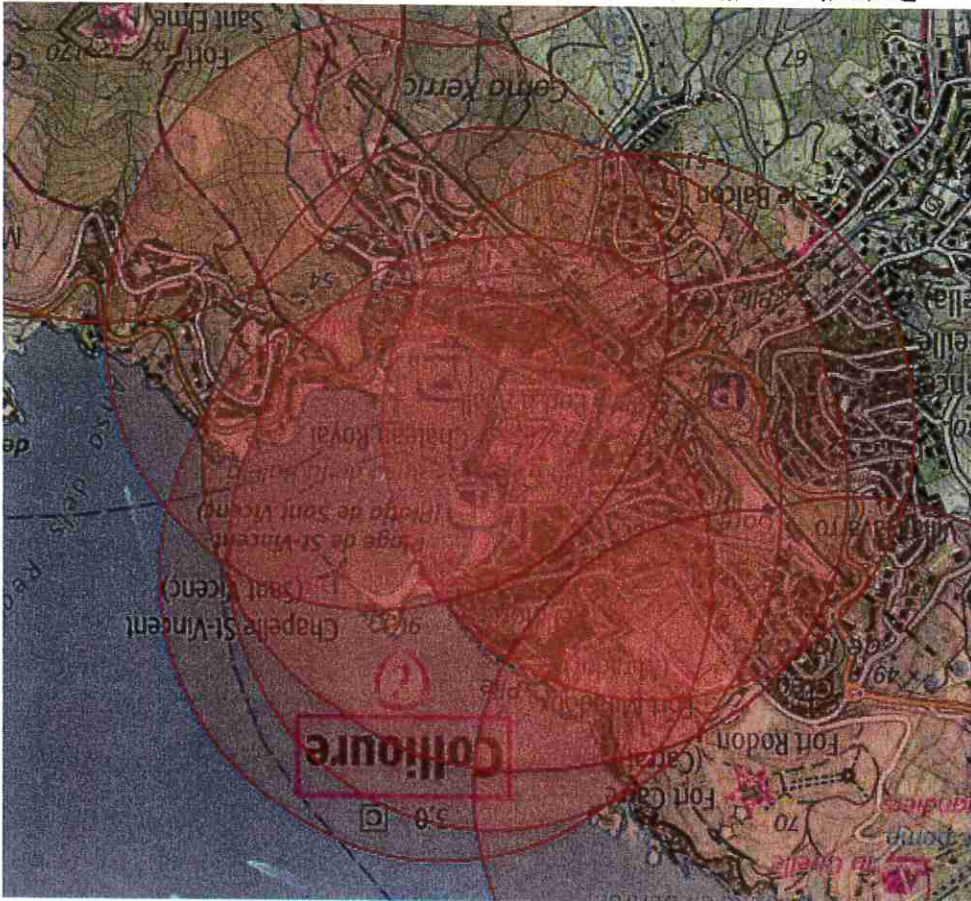


Sites patrimoniaux remarquables

Immeubles classés ou inscrits



Protection au titre des abords de monuments historiques (réf. ABF)





Site classé ou inscrit

Le site s'inscrit dans le périmètre de nombreux bâtiments historiques, comme le cimetière vieux, l'église Sainte Maire des Anges et son clocher, le bâtiment de l'Artillerie et les remparts, l'ancien couvent des Dominicains, le château avec ses défenses, escarpes et contre-escarpes.

L'agglomération dans son intégralité est classée, ainsi que le glacis du château et les collines environnantes.

3.3.2 ESPACES PROTEGES

Le site est également protégé au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) II et Marine II, site Natura 2000 (directive Habitats), Parc Naturel Marin du Golfe du Lion.



Zones de protection environnementale

La nature des travaux prévus dans le cadre du réaménagement ne nécessitera cependant pas l'établissement d'un permis d'aménager.

3.4 BESOINS

3.4.1 PHILOSOPHIE GENERALE DE L'AMENAGEMENT

Nous avons apporté une réflexion sur la philosophie d'aménagement de la zone. Une prise de vue d'ensemble nous paraissait nécessaire afin de bien évaluer les besoins, les fonctionnalités attendues et les axes d'améliorations à approfondir pour valoriser au mieux cet espace.

De plus, afin de proposer la solution la plus adaptée aux enjeux de la requalification du parking du Faubourg, un Architecte du Patrimoine a fait part à l'équipe de maîtrise d'œuvre de sa réflexion sur l'aménagement de l'ensemble de la zone.

D'un point de vue cheminement, une continuité devait être maintenue pour symboliser le chemin des contrebandiers qui longe la côte d'Argelès à Port Vendres. L'intégrité du quai historique ne devant pas être modifiée, le nouveau tracé actuel doit être large, dégagé, offrant une vue panoramique unique sur la baie de Collioure. Il représente le mouvement et la vie de ce quartier touristique.

Le parking offrant aux seuls véhicules la plus belle vue sur Collioure, il a été jugé nécessaire de supprimer ce stationnement, et de restituer l'espace aux passants et riverains. La zone technique (Poste de relevage, générateur de secours, PAV) est une verrue sur ce site et doit être à minima masquée, et au mieux supprimée.

Sur les fonctionnalités à attribuer au site, outre son rôle de baladoir, l'idée était de permettre le retour des activités culturelles sur le secteur. La partie Ouest du quai recevant aire de jeux d'enfant et terrasses des cafés, ce nouvel espace dans le paysage doit être pensé pour être adaptable, au fil des saisons, à des activités très variées :

- **Danses/concerts** : lors des fêtes de Collioure, les danseurs ont pris l'habitude, faute de mieux, de venir danser sur le boudrome, qui est cependant exigu et inadapté, en bord de route. Le nouvel espace dégagé doit pouvoir permettre l'organisation d'évènement de type concert, traditionnel ou non, avec toute le confort et la sécurité nécessaire
- **Expositions** : le parking du faubourg se situe à quelques dizaines de mètres d'une musée d'art moderne et contemporain de Collioure. Peu accessible et mis en valeur, malgré la volonté de la mairie, il pourrait être intéressant de lui offrir une vitrine sur le baladoir, qui est le principal chemin d'accès piéton depuis la ville.
- **Commerces** : En complément aux terrasses présentes sur la partie Ouest du quai, une offre saisonnière de commerce de bouche pourrait être proposée, avec mange-debout

Dans tous les cas, une unité d'aménagement doit être respectée avec les aménagements des autres secteurs de Collioure, tant sur le mobilier que sur les matériaux. Un travail sur l'ombrage du secteur devra également être mené, la plantation d'arbres d'ombrage devra être envisagée.

3.4.2 VOIES PIETONNES

La voie piétonne depuis le cheminement côtier jusqu'à la passerelle doit être maintenue. Le nouveau tracé à travers le parking doit être le plus direct possible. La largeur ne doit pas être inférieure à 2m. Les accès PMR seront conservés à l'identique, les pentes et largeurs de circulations adaptées en conséquence.

Afin de conserver le cachet et l'ambiance de cité ancienne, le cheminement piéton devra être en pavage de pierre.

La totalité de la zone piétonne sera refaite en dalles de granit bouchardé jaune, afin de limiter les problèmes d'effritement du schiste ferreux existant et de retrouver une unité de couleur sur l'ensemble de la zone.

3.4.3 ECLAIRAGE

L'éclairage devra être revu, en conservant le niveau d'éclairement au sol actuel, mais en limitant l'éclairement vers le haut.



Vue nocturne du quai depuis la plage

L'étude propose de définir deux zones à éclairer :

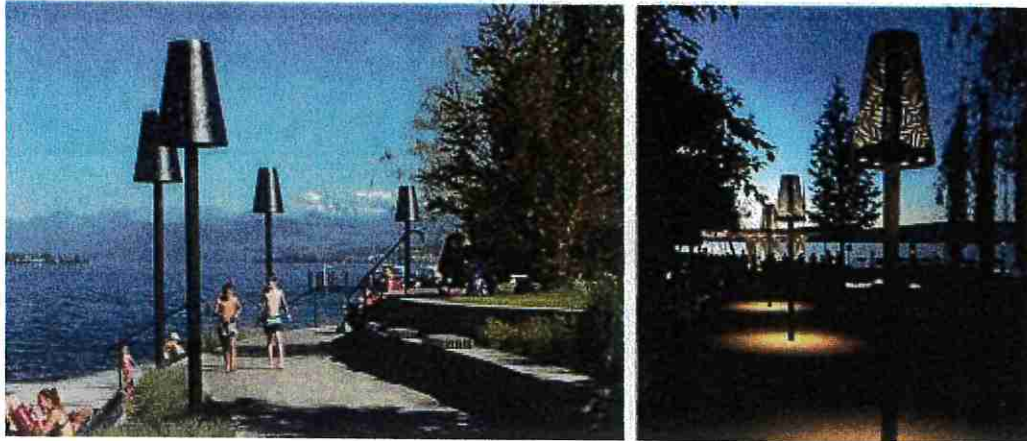
- Une partie Sud, le long du trottoir, où les luminaires seront visibles de loin sur la rue, et donc devront avoir un aspect passe-partout pour se fondre dans l'ensemble et n'apporter que leur seule fonction d'éclairage. Des luminaires hauts, sobres, tout en lignes pures nous paraissent les plus adéquats.



Luminaire Modèle Shiraz© de Technilum

- Une partie Nord, le long du quai, plus axée à la vie, aux échanges, à l'intimité. Sur cette portion, il nous a paru opportun de proposer des solutions d'éclairage plus novatrices et audacieuses. L'alignement étant partiellement noyé dans les arbres, une réflexion plus artistique peut être apportée sur le type de luminaire à mettre en place, et sur les fonctions supplémentaires que l'on peut lui attribuer, en plus de la fonction d'éclairage pure. Cet espace artistiquement riche et inspirant peut permettre la mise en place de modèles originaux, qui apportent :

- La nuit l'éclairage nécessaire à la sécurité et au cheminement, mais aussi qui créent des îlots de vie
- Le jour leur propre touche visuelle dans la grande palette qu'est Collioure

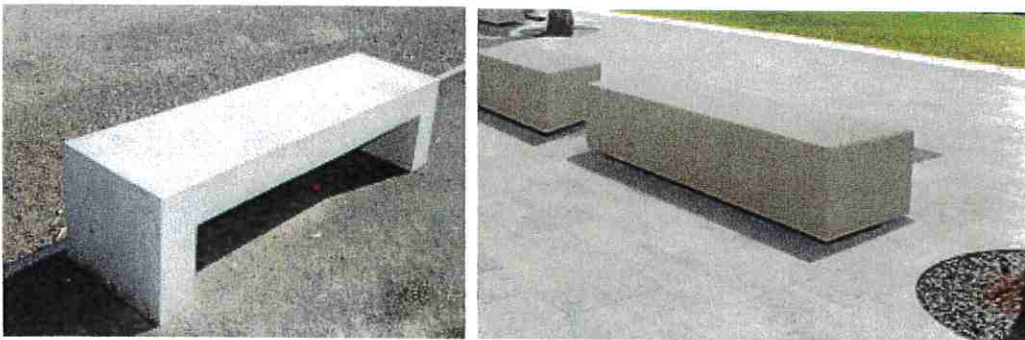


Modèle Lamp© de Technilum

Par ailleurs, le renforcement de l'éclairage de la tour de la Douane par des spots pourrait permettre une meilleure mise en valeur de cette structure.

3.4.4 EQUIPEMENTS

Afin de conserver la minéralité et l'impression de grand dégagement sur cette zone, il est prévu la mise en place de bancs de type banquette monolithique, sans dossier, du style le plus épuré possible.



Pour les modèles de corbeilles, la réflexion s'est portée sur la simplification des opérations de vidage, la protection contre les volatiles, la sécurité.

Enfin, l'affichage et l'exposition d'œuvres, annonces, résumés historiques pourraient se faire sur des présentoirs de type totem d'exposition, en bois ou acier Corten.



4 DESCRIPTIF DES TRAVAUX(VOIR PLAN PROJET)

Les travaux à réaliser pour cette opération se décomposent selon le plan ci-dessous :

- Libération de la zone technique
 - o Masquage du PR
 - o Déplacement des PAV
 - o Déplacement du générateur
- Démontage des équipements
- Démolition des surfaces
- Terrassements
- Réseaux
- Reprise des surfaces
- Plantations et aménagement des espaces verts
- Installations des équipements

4.1 DEMONTAGE

Les équipements en place identifiés comme devant être démontés le seront avec précaution, dans l'optique de pouvoir, si la Mairie en fait la demande, les stocker dans l'optique d'une réutilisation.

Les bancs, poubelles, rambardes seront démontés soigneusement, le sol découpé à la scie, les murs protégés. Si l'état de l'équipement le permet, les massifs de fondation seront concassés et l'ensemble remis à la Mairie pour stockage ou réutilisation.

4.2 DEMOLITION DES SURFACES

Le revêtement actuel sera démolé à la pelle et évacué en décharge. Les limites seront proprement découpées à la scie circulaire. Les nuisances sonores, les vibrations et les poussières devront être limitées.

4.3 TERRASSEMENTS

Le sol sera décaissé sur 30cm, afin de permettre la mise en place des structures des nouveaux revêtements.

Les déblais seront évacués en décharge agréée.

4.4 RESEAUX

Les éventuels travaux sur les réseaux porteront sur la modification de l'éclairage de la tour, ou la mise en place d'une fontaine. Les emplacements des réverbères ne devraient pas être modifiés. Des points de raccordement sur bornes enterrées devront être mis à disposition d'un éventuel commerce ou d'une sonorisation.

4.5 SURFACES

4.5.1 BALADOIR

Les zones nouvellement pavées seront remblayées en GNT, puis le pavage posé sur un lit de mortier et les pavés jointoyés au mortier.

4.5.2 TROTTOIR

Le trottoir existant sur ce secteur est en ardoises, en état plutôt dégradé, sans unité avec la partie Ouest de la tour. L'intégralité du trottoir serait donc reprise dans le même matériau que celui utilisé sur le trottoir à l'Ouest de ce secteur.

4.6 ESPACES VERTS

Sur ce secteur, des arbres d'ombrage seront plantés sur la bordure Sud. Les fosses seront adaptées aux arbres sélectionnés et le sol amendé en fonction. Des essences comme le platane, déjà présentes sur l'autre partie de la plage, pourront être utilisés pour leur ombre. D'autres variétés pourront venir à terme remplacer les palmiers du bord de mer, peu adaptés et souffrant des parasites.

Les essences seront de type méditerranéen, à valider avec les services de la Mairie, pour leur variété, et besoins en eau et entretien.

4.7 EQUIPEMENTS

Les équipements (bancs, poubelles, distributeurs de sacs à crottes, réverbères) seront mis en place après les sols. Après carottage, les massifs bétonnés seront coulés proprement autour des équipements. Le cas échéant, la surface bétonnée sera recouverte par le type de sol en place aux alentours.

La rambarde sera complétée et mise aux normes, en fer forgé, par les services de la Mairie, sur le modèle de celui du phare.



Rambarde en fer forgé du phare

4.8 OPTIONS D'AMENAGEMENT

Une option d'aménagement d'une coulée verte en lisière du baladoir et du trottoir permettrait de baliser les espaces, de protéger la partie piétonne de la partie accessible aux véhicules et d'apporter un peu de végétation sur ce secteur très minéral. Une végétation de type méditerranéenne serait envisagée, de type arbustif bas (lavandes, aromatiques, etc).

Ces options seront à déterminer après concertation avec la mairie.



Végétation méditerranéenne dense (Source Biodiversarium, Banyuls sur Mer)

5 POINTS OUVERTS ET SUITE :

Ce rapport présente la conclusion de l'étude PRO réalisée sur le réaménagement du parking du Faubourg à Collioure. Il permet de figer une partie des options envisagées en AVP, et de prévoir les axes à préciser avant la phase DCE. Ces points sont listés ci-dessous :

- **Déménagement du générateur de secours : prévoir emplacement de remplacement**
- **Déménagement des PAV : options d'emménagements à confirmer avec la CC ACVI**
- **Réflexion sur les matériaux à faire avec référent ABF**
 - o Sols
 - o Equipements
 - o Eclairage
- **Affinage de la sélection de la végétation (variétés, contraintes arrosage et entretien)**
- **Eclairage de la tour**
- **Option d'aménagement de la coulée verte**
- **Confirmation matériaux du trottoir (porphyre/marbre)**

6 ANNEXES

6.1 PLANNING

		2023			
Délais estimatifs	Durée	Mars	Avril	Mai	Juin
Travaux préparatoires	1 mois				
Terrassements	1 mois				
Réseaux	1 mois				
Maçonneries	1 mois				
Reprise des sols	2 mois				
Mise en place des équipements	1 mois				
Espaces verts	1 mois				

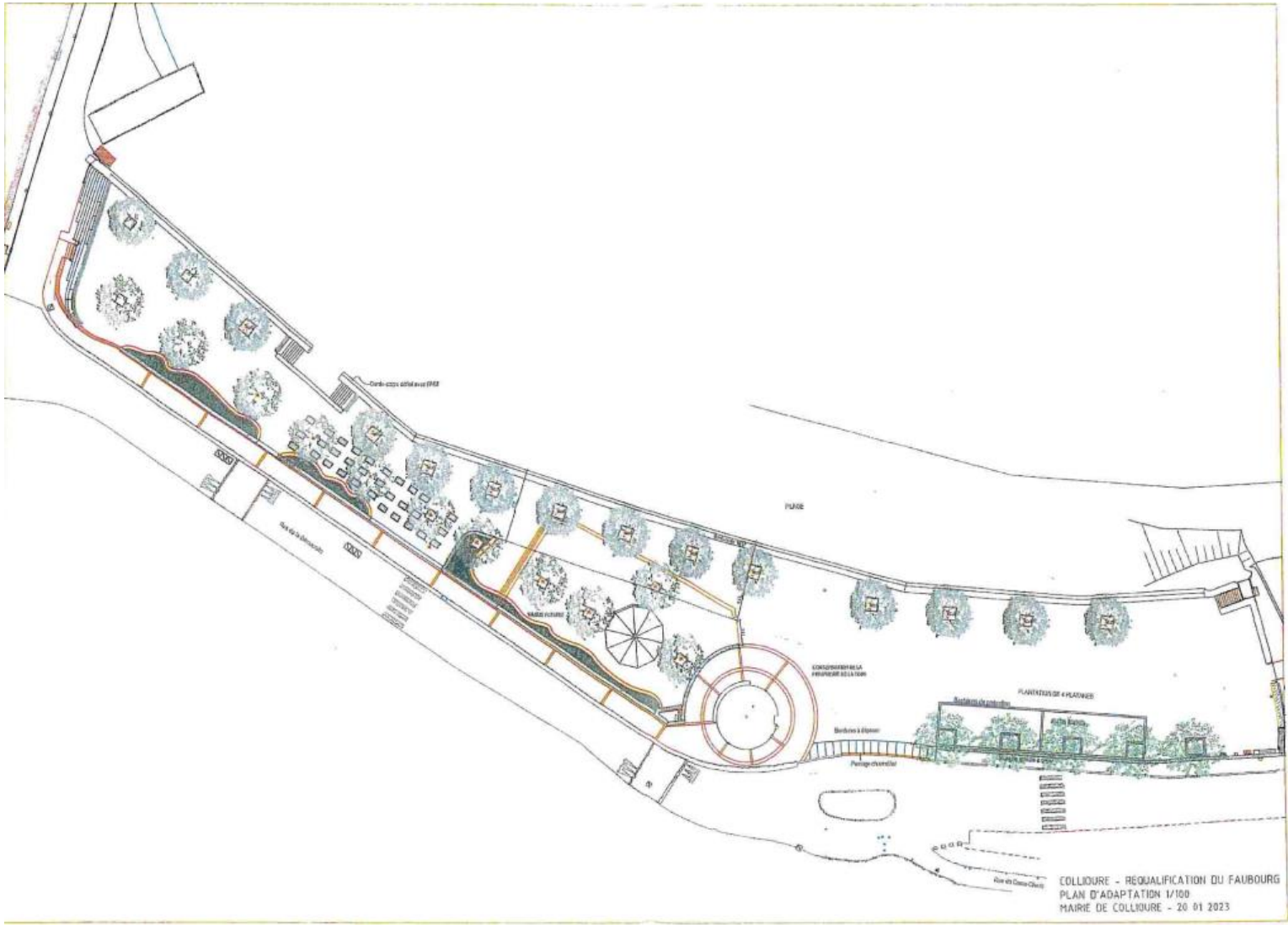
6.2 CHIFFRAGE

Le détail du chiffrage est présenté en annexe.

Le montant global de l'opération est estimé à 1 470 000.00€HT

Estimation Requalification du parking du Faubourg	
VRD	450 000,00 €
Dallage	900 000,00 €
Espaces verts	30 000,00 €
Aire de jeux	90 000,00 €
Total HT	1 470 000,00 €
TVA 20%	294 000,00 €
TOTAL TTC	1 764 000,00 €

6.3 FICHES TECHNIQUES



Estimation
Requalification de la plage du Faubourg - Collioure

Lot 1 - Voirie et Réseaux Divers

Poste	DESIGNATION	Unité	Estimation		
			Quantité estimée par le MOE	Montant unitaire (€ HT)	Quantité estimée par le MOE
Chapitre I : Postes généraux					
1.1	Etudes (Etudes préliminaires / Etudes générales, plans d'exécution /relevés topographiques complémentaires /dossiers administratifs (DICT, autorisations de voirie...))	Forfait	1	1 700,00 €	1 700,00 €
1.2	Préparation de chantier : - Amenée et repli du matériel - Installation de chantier / Signalisation du chantier - Nettoyage du site et préparation du terrain - Implantation des ouvrages - Sondages - Protection des arbres	Forfait	1	10 700,00 €	10 700,00 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE I :					12 400,00 €
Chapitre II : Terrassements et démolitions					
	Toutes les opérations de terrassement se feront avec toutes les précautions nécessaires à la protection des arbres du site, systèmes racinaires inclus. Des équipements de protection seront mis en place sur les troncs et racines. Les racines gênantes pourront éventuellement être coupées et traitées sur avis des services espaces verts de la mairie, avec des outils désinfectés afin de ne pas propager de maladies				
2.1	Démontage, hivernage et stockage sur un site de la mairie des équipements (bancs, poubelles, aire de jeux, signalétique, bornes, potelets, luminaires, tours d'arbres, parcmètres, etc)	Forfait	1	5 400,00 €	5 400,00 €
2.2	Démolition du dallage en schiste, et de la dalle en béton et mise à niveau de la structure, évacuation des déchets en décharge agréée	m²	1 200	11,50 €	13 800,00 €
2.3	Démolition du sol de l'aire de jeux et évacuation des déchets en décharge agréée	m²	200	19,00 €	3 800,00 €
2.4	Rabotage et démolition de l'aire de stationnement, du dallage autour de la tour, et des trottoirs, mise à niveau, évacuation des déchets en décharge agréée	m²	1 200	4,90 €	5 880,00 €
2.5	Désimperméabilisation complète, nettoyage et retrait des gravats à l'emplacement des jardinières	m²	249	18,50 €	4 606,50 €
2.6	Décassement de la future aire de jeux sur 40cm, évacuation des déchets en décharge agréée, remplissage et compactage en GNT sur une épaisseur maximale de 40cm (fonction épaisseur EPDM Lot N°3)	m²	330	18,50 €	6 105,00 €
2.7	Démolition de murets en pierres (stockage sur site des pierres réutilisables et évacuation des déchets)	ml	43	110,00 €	4 730,00 €
2.8	Arrachage, évacuation et mise en décharge agréée de haie d'arbustes	ml	13	11,00 €	143,00 €
2.9	Décapage, décaissement sur 38 cm des aires engazonnées, stockage sur un site de la mairie de la terre végétale, évacuation des déchets non réutilisables.	m²	300	9,50 €	2 850,00 €
2.10	Terrassement des fosses d'arbres (2x2x2m), dégagement des emprises, désimperméabilisation	unité	6	280,00 €	1 680,00 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE II :					48 994,50 €
Chapitre III : Réseaux humides					
3.1	Raccordement au réseau AEP existant	Unité	2	590,00 €	1 180,00 €
3.2	Fourniture et pose d'une canalisation PEHD Ø40mm pour l'alimentation générale de l'arrosage et de la fontaine, yc terrassement, lit de pose, calage grillage avertisseur, remblaiement, bouchon	ml	88	70,00 €	6 160,00 €
3.3	Création d'une attente dans chaque jardinière pour le réseau secondaire (à la charge du lot 2), yc T, vannes, bouches à clé, raccord bouchonné	Unité	5	250,00 €	1 250,00 €
3.4	Fourniture et pose de fontaine à eaux yc raccordement, ancrage, vanne de coupure enterrée avec bouche à clé	Unité	1	2 950,00 €	2 950,00 €
3.5	Essais pression et potabilité	Forfait	1	750,00 €	750,00 €
3.6	Création du réseau d'évacuation des eaux pluviales PVC DN300mm: connexion du caniveau grille (Lot n°4) à l'existant	ml	39	140,00 €	5 460,00 €
3.7	Création du réseau d'évacuation des eaux usées des containers yc raccordement au réseau existant	ml	10	550,00 €	5 500,00 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE III :					23 250,00 €
Chapitre IV : Réseaux secs					
4.1	Raccordement au réseau électrique	Unité	1	2 375,00 €	2 375,00 €
4.2	Création du réseau d'alimentation des bornes foraines en triphasé 5 fils et monophasé	ml	230	72,75 €	16 732,50 €
4.3	Fourniture et pose de bornes foraines enterrées	Unité	10	4 725,00 €	47 250,00 €
4.4	Dévoisement du réseau d'alimentation du générateur de secours du PR	ml	40	190,00 €	7 600,00 €

4.5	Réfection du réseau d'éclairage	ml	217	72,50 €	15 732,50 €
4.6	Mise en chambre enterrée du boîtier éclairage Ouest	Unité	1	760,00 €	760,00 €
4.7	Création d'un réseau télécom pour wifi intégré aux réverbères	ml	255	72,75 €	18 551,25 €
4.8	Etude d'éclairage	Unité	1	1 140,00 €	1 140,00 €
4.9	Fourniture et pose de réverbères d'ambiance sur le baladoir	Unité	10	4 725,00 €	47 250,00 €
4.10	Fourniture et pose de réverbères multidirectionnels sur le trottoir	Unité	10	5 500,00 €	55 000,00 €
4.11	Création d'un éclairage de mise en valeur de la Tour de la Douane	Forfait	1	7 125,00 €	7 125,00 €
	SOUS-TOTAL CHAPITRE IV :				219 516,25 €
Chapitre V: Maçonnerie					
5.1	Création de la dalle d'accueil du générateur de secours du PR	m²	12	60,00 €	720,00 €
5.2	Création des fosses à containers en béton	Unité	5	4 900,00 €	24 500,00 €
5.3	Création du fond de forme pour les gradins	m3	50	31,00 €	1 550,00 €
5.4	Création du fond de forme pour l'escalier Est	m3	15	31,00 €	465,00 €
5.5	Cadrage de la fosse d'aire de jeux et du boulodrome en béton, y compris ferrailage	ml	118	65,00 €	7 670,00 €
	SOUS-TOTAL CHAPITRE V :				34 905,00 €
Chapitre VI: Voirie et sols					
6.1	GNT 0/31,5 épaisseur 10cm, réglage et compactage	m²	2 269	8,50 €	19 285,06 €
6.2	Création de boulodrome 14x5m	Unité	2	4 650,00 €	9 300,00 €
	SOUS-TOTAL CHAPITRE VI :				28 585,06 €
Chapitre VII: Equipements					
7.1	Fourniture et pose de bancs avec dossier yc scellement béton	Unité	17	1 700,00 €	28 900,00 €
7.2	Fourniture et pose de bancs sans dossier yc scellement béton	Unité	5	1 400,00 €	7 000,00 €
7.3	Fourniture et pose de bancs de soleil simples yc scellement béton, et pièces de raccordement pour 2 doubles	Unité	8	2 650,00 €	21 200,00 €
7.4	Fourniture et pose de poubelles yc scellement béton	Unité	9	700,00 €	6 300,00 €
7.5	Fourniture et pose de sacs à crottes yc scellement béton	Unité	4	300,00 €	1 200,00 €
7.6	Fourniture et pose de bornes escamotables	Unité	4	460,00 €	1 840,00 €
7.7	Fourniture et pose de totems d'affichage	Unité	7	1 290,00 €	9 030,00 €
7.8	Fourniture et pose d'œillets d'arrimage	Unité	30	54,00 €	1 620,00 €
	SOUS-TOTAL CHAPITRE VII :				77 090,00 €
Chapitre VIII : Prestations post-contructions					
6.1	Essais, réglages et Mise en service	Forfait	1	750,00 €	750,00 €
6.2	Récolement et Dossiers des ouvrages exécutés	Forfait	1	1 500,00 €	1 500,00 €
	SOUS-TOTAL CHAPITRE VIII :				2 250,00 €

Total HT	446 990,81 €
TVA	89 398,16 €
Total TTC	536 388,97 €

Estimation
Requalification de la plage du Faubourg - Collioure
Lot 2 - Paysagiste

Poste	DESIGNATION	Unité	ESTIMATION								
			Quantité estimée par le MOE	Montant Unitaire estimé (€ HT)	Chiffrage (€ HT)						
Chapitre I : Postes généraux											
1.1	Etudes (Dossier commercial / études préliminaires / Etudes générales et plans d'exécution, sélection, positionnement, présentation des espèces retenues, fiches techniques, ...)	Forfait	1	340,65	340,65						
1.2	Préparation de chantier : - Amende et repli du matériel - Installation de chantier / Signalisation du chantier - Nettoyage du site et préparation du terrain - Implantation des ouvrages	Forfait	1	655,16	655,16						
SOUS-TOTAL CHAPITRE I :					995,81 €						
Chapitre II : Préparation des jardinières											
2.1	Mise en place d'un géotextile sur les parois et fond des jardinières	m²	338	2,73	922,74						
2.2	Fourniture de terre végétale	m³	135	38,27	5166,45						
SOUS-TOTAL CHAPITRE II :					6 089,19 €						
Chapitre III : Réseau d'arrosage secondaire											
3.1	Raccordement des départs au réseau primaire en attente (yc vanne, regard tampon "espaces verts")	Unité	5	446,39	2231,95						
3.2	Création du réseau secondaire d'arrosage par goutte à goutte autorégulé 20mm de chacune des Jardinières, yc programmation type Rainbird ou équivalent	m²	240	5,56	1334,4						
SOUS-TOTAL CHAPITRE III :					3 566,35 €						
Chapitre IV : Plantations											
4.1	Fourniture et plantation de Buissons et Fleurs en conteneur de 3L: y compris: - fosse à plantation: réalisée par tous les moyens (manuellement ou mécaniquement), avec évacuation en décharge autorisée des matériaux. Le décompactage du fond de fosse et repiquage des parois pour faciliter la pénétration des racines, mise en place d'une couche de terre végétale amendée s'il s'agit de fond de fouille, comblement de la fosse avec de la terre végétale après mise en place du sujet, réalisation d'une cuvette d'arrosage en surface avant tassement, apport de terre végétale et reformation de la cuvette après tassement - fourniture et mise en place du sujet - remblaiement de la fosse avec de la terre végétale et un amendement organique - dispositif d'ancrage des mottes - arrosage, paillage, entretien des plantations et remplacement éventuel du sujet pendant la période de garantie (1an) Variétés: types méditerranéens, à faible consommation d'eau. Densité: à adapter selon variété, environ 5 pieds/m2	m²	240	35	8400						
4.2	Fourniture et plantation d'arbres d'ombrage: Ce prix rémunère l'ensemble des travaux et la fourniture de plantation d'arbre racines nues ou en pots circonférence de la taille des végétaux énumérés ci-dessous. Il comprend: - la fosse à plantation: 2mx2mx2m, Terrassement grossier à la charge du Lot n°1, yc l'évacuation des terres à la décharge agréée y compris frais de décharge. Au Lot n°2: Le décompactage du fond de fosse sur une profondeur de 0,15m et repiquage des parois pour faciliter la pénétration des racines, la mise en place d'une couche drainante de gravier (granulométrie 20/30mm ép:0,20m) en fond de fouille, cette couche sera reliée à la surface par un drain PVC de Dn 80mm avec bouchon de fermeture. - le luteurage: tuteur quadripode en rondin de bois écorcé et traité, proportionnés à la plantation, avec lisses et attaches. - la mise en place sur l'ensemble des surfaces de la fosse d'un dispositif de protection contre les racines de type ROOT-CONTROL ou similaire. - le remblaiement de la fosse par tous moyens avec de la terre végétale Amendement et paillage adapté à l'arbre. Après mise en place du sujet - la réalisation d'une cuvette d'arrosage en surface avant tassement, apport de terre végétale et reformation de la cuvette après tassement - la fourniture et la plantation des essence - l'entretien pendant 1 an - la garantie de reprise et de remplacement des végétaux détériorés après l'année d'entretien - le premier arrosage - pose d'un géotextile de surface et comblement de la fosse en gravier gris clair 8/16 - Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre										
4.2.1	Platane <i>platanus acerifolia</i> calibre 30/35	Unité	6	530,28	3181,68						
4.4	Fourniture et pose de tour d'arbre en acier Corten	m	184	37,52	6903,68						
SOUS-TOTAL CHAPITRE IV :					18 485,36 €						
Chapitre V : Prestations post-constructions											
5.1	Essais, réglages et Mise en service	Forfait	1	101,93	101,93						
5.2	Récolement et Dossiers des ouvrages exécutés	Forfait	1	85,16	85,16						
SOUS-TOTAL CHAPITRE V :					187,09 €						
					<table border="1"> <tr> <td>Total HT</td> <td>29 324 €</td> </tr> <tr> <td>TVA</td> <td>5 865 €</td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td>35 189 €</td> </tr> </table>	Total HT	29 324 €	TVA	5 865 €	Total TTC	35 189 €
Total HT	29 324 €										
TVA	5 865 €										
Total TTC	35 189 €										

Estimation
Requalification de la plage du Faubourg - Collioure
Lot 3 - Aire de jeux

Poste	DESIGNATION	Unité	ESTIMATION		
			Quantité estimée par le MOE	Montant Unitaire estimé (€ HT)	Chiffrage (€ HT)
Chapitre I : Postes généraux					
1.1	Etudes (Dossier commercial / Etudes générales et plans d'exécution...)	Forfait	1	150	150
1.2	Préparation de chantier : - Amenée et repli du matériel - Installation de chantier / Signalisation du chantier - Nettoyage du site et préparation du terrain - Implantation des ouvrages	Forfait	1	500	500
SOUS-TOTAL CHAPITRE I :					650,00 €
Chapitre II : Agrès sportifs					
2	Fourniture et pose d'agrès de jeux d'enfants en bois certifié PEFC, corde et acier, yc scellement béton et ferrailage, signalétique et toutes sujétions de mise en œuvre. Structures modulaires 1-10ans				
2.1	Structure de jeux à grimper avec filet 1	Unité	1	6 848,00 €	6 848,00 €
2.2	Structure de jeux à grimper + toboggan	Unité	1	10 150,00 €	10 150,00 €
2.3	Balanoire 2 agrès (une assise inclusive PMR type nid d'oiseau et un siège sécurité)	Unité	1	6 950,00 €	6 950,00 €
2.4	Structure de jeux à grimper avec filet 2	Unité	1	6 950,00 €	6 950,00 €
2.5	Structure de jeux d'équilibre et d'escalade	Unité	1	2 350,00 €	2 350,00 €
2.6	Pont Suspendu	Unité	1	3 690,00 €	3 690,00 €
2.7	Jeux oscillant dynamique sur ressort pour deux enfants	Unité	2	2 150,00 €	4 300,00 €
2.8	Table d'éveil	Unité	1	1 614,00 €	1 614,00 €
2.9	Structure de jeux à grimper 1	Unité	1	2 290,00 €	2 290,00 €
2.10	Tourniquet	Unité	1	2 390,00 €	2 390,00 €
2.11	Structure de jeux à grimper avec filet 3	Unité	1	4 550,00 €	4 550,00 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE II :					52 082,00 €
Chapitre III : Revêtement de sol de l'aire de jeux					
3	Fourniture et pose d'un revêtement de sol anti-chute de type EPDM, teinté, accessible PMR, adapté aux agrès de jeux mis en place sur la totalité de l'aire de jeux	m²	330	112,85 €	37 240,50 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE III :					37 240,50 €
Chapitre IV : Prestations post-contructions					
4.1	Essais, réglages et Mise en service	Forfait	1	900,00 €	900,00 €
4.2	Récolement et Dossiers des ouvrages exécutés	Forfait	1	150,00 €	150,00 €
SOUS-TOTAL CHAPITRE VI :					1 050,00 €
				Total HT	91 022,50 €
				TVA	18 204,50 €
				Total TTC	109 227,00 €

